

LE DEVOIR

VOL. CII N° 281

LE VENDREDI 9 DÉCEMBRE 2011

1,09\$ + TAXES = 1,24\$

Québec cède le contrôle de Turcot au privé

Le manque de ressources internes pour conduire de grands projets explique la décision du gouvernement

KATHLEEN LÉVESQUE

Le rapport Duchesneau a eu beau dénoncer la mainmise des firmes de génie-conseil et étaler de graves problèmes de laxisme au sein du ministère des Transports, le gouvernement s'en remet tout de même au secteur privé pour la gestion du projet de reconstruction du complexe Turcot.

Sans tambour ni trompette, le ministère des Transports (MTQ) a lancé il y a deux semaines un appel d'offres public afin de dénicher la firme qui aura le contrôle du projet autoroutier le plus important au Québec en son nom. Il s'agit d'un contrat estimé pour l'instant à 35 millions, pour une durée de huit ans.

La firme choisie aura à préparer l'appel de propositions qui mènera à l'octroi du contrat estimé à 3 milliards pour réaliser la conception et la construction de Turcot et de ses multiples bretelles et échangeurs. C'est donc le secteur privé qui déterminera les contours techniques du projet sous tous ses angles: dispositions et exigences techniques, devis et critères de performance, procédure de revue, de certification et

d'attestation, indique-t-on entre autres choses. Le gestionnaire participera au processus de sélection et à l'évaluation des propositions reçues. Il aura à suivre de près la conception de l'ouvrage, les méthodes de construction ainsi qu'à élaborer un «programme complet d'audit (audit de

VOIR PAGE A 10: TURCOT

Le MAC veut faire table rase pour repartir à neuf

Le projet de reconstruction du Musée d'art contemporain coûterait 88 millions



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le MAC, à l'étroit depuis des années, plaide que seulement 1,5 % de sa collection permanente est exposée, ce qui est très loin des 10 % préconisés par les normes de l'UNESCO.

ISABELLE PARÉ

Adieu, post-modernisme et toits pointus, le Musée d'art contemporain veut faire table rase de son bâtiment ingrat et reconstruire de A à Z un nouveau musée deux fois plus grand, tourné vers le cœur de la place des Festivals.

Une étude de faisabilité en ce sens a été dévoilée hier soir à une centaine de personnalités des milieux culturels et d'affaires de Montréal. L'étu-

de prévoit ni plus ni moins que la démolition complète (hormis le sous-sol) du MAC, érigé il y a à peine 20 ans par la firme d'architectes Jodoin Lamarre, Pratte associés.

Déjà approuvé par le conseil d'administration du musée, le projet d'agrandissement projeté implique ni plus ni moins d'envoyer à la casse la totalité de la structure hors terre actuelle, pour se doter d'une coquille neuve, ouverte sur la ville et le Quartier des spectacles.

«Le projet est déjà déposé au ministère de la Culture qui l'a transmis au Conseil du trésor. On devrait obtenir une réponse en 2012», a indiqué hier en entrevue Paulette Gagnon, directrice générale du MAC.

Au ministère de la Culture, on a confirmé hier que le dossier est désormais analysé au Conseil du trésor. La campagne de promotion du projet a pris son envol hier soir au MAC, où artistes et gens

VOIR PAGE A 10: MAC

CLIMAT

Le Canada appuie l'idée d'un traité contraignant

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

L'Europe a lancé hier à Durban une coalition sans précédent qui regroupe plus de la moitié des pays de la planète, ce qui ne semble pas étranger au fait que les États-Unis et le Canada ont appuyé sa «feuille de route» vers un traité international contraignant sur le climat, qui serait mis au point en 2015.

L'importance de cette nouvelle coalition pose

aussi un problème aux pays du BASIC (Brésil, Afrique du Sud, Inde et Chine), qui voient soudainement un grand nombre de pays en voie de développement les considérer comme un bloc ayant des intérêts différents. Jusqu'ici, les pays du BASIC, qui sont les principales cibles que la feuille de route européenne entend engager dans un traité contraignant, n'ont pas réagi, ni se sont engagés à accepter ce plan de match en vue d'un nouveau traité. À Copenhague, ils s'étaient regroupés derrière les États-Unis puisqu'ils voulaient, comme eux, s'en tenir à des ententes volontaires. L'importance de la nouvelle alliance pourrait briser le duopole de Copenhague — États-Unis et Chine — au profit d'un nouveau leadership européen.



Peter Kent

VOIR PAGE A 10: CLIMAT



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

LIBRE-ÉCHANGE CANADA-UE Johnson ne rassure pas les parlementaires

À lire en page A 2

Des pirates informatiques au service du public

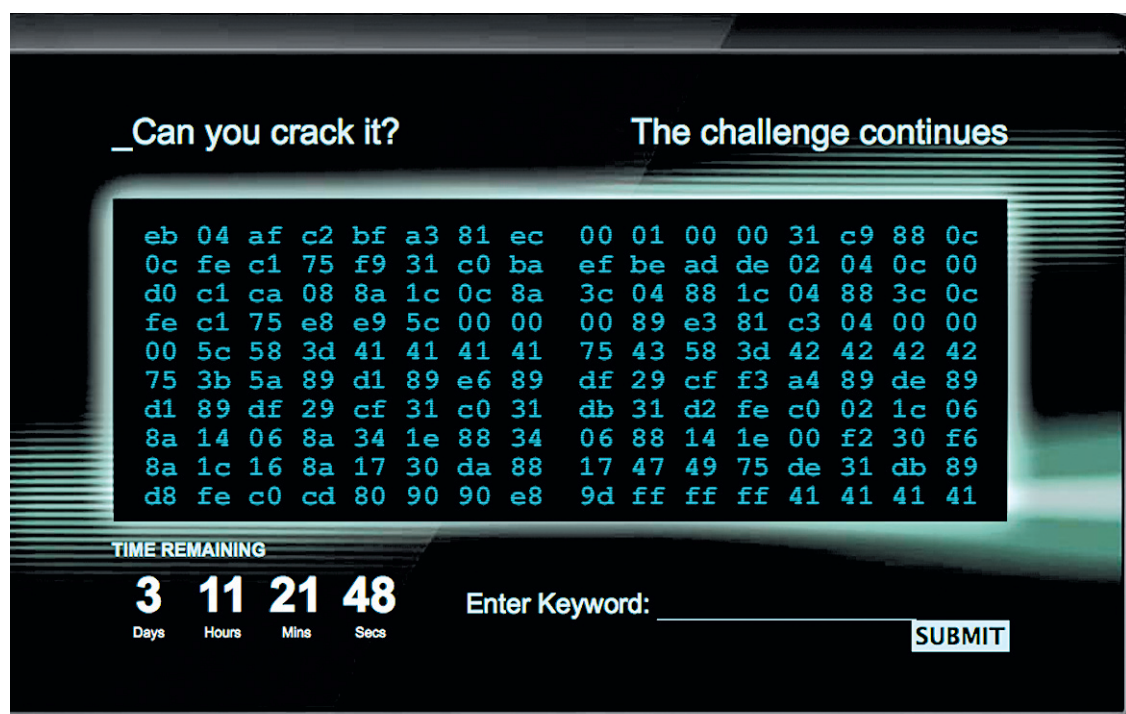
L'«hactivisme» prend ses distances des terroristes numériques et se pose en gardien de la démocratie

FABIEN DEGLISE

Il se passe une chose étrange en ce moment sur le Web. Depuis quelques jours, un casse-tête cryptographique a fait son apparition, discrètement, dans un coin du cyberspace (canyoucrackit.co.uk). La grille codée, composée de séries de lettres et chiffres, est accompagnée d'une simple question en anglais: «can you crack it?» (Pouvez-vous décoder ça?). Un espace pour la réponse est prévu. Le défi est en ligne jusqu'à dimanche à 23h59. Pas une seconde de plus.

Campagne de marketing audacieuse? Jeu en ligne pour comptables et actuaires en quête de procrastination? Que non! L'exercice, formé de 160 codes alphanumériques, est plutôt un appât à pirates informatiques placé dans le cyberspace il y a quelques semaines par... les services secrets

VOIR PAGE A 10: PIRATES



INTERNET

Des chiffres et des lettres à décoder. Ce casse-tête cryptographique, mis discrètement en ligne par les services secrets britanniques, vise à dénicher les meilleurs pirates informatiques pour les mettre au service de Sa Majesté.

INDEX

50	Announcements.....	B 6	Monde.....	B 9
	Avis publics.....	B 4	Mots croisés.....	B 7
	Cinéma.....	B 3	Nature.....	B 8
	Décès.....	B 6	Resto.....	B 7
	Éditorial.....	A 8	Sudoku.....	B 8
	Idées.....	A 9	Télévision.....	B 2
	Météo.....	B 7	Week-end.....	B 1

EN CONSTRUCTION,
LIVRAISON PRINTEMPS 2012.

WHITLOCK WEST
Le premier hameau d'Hudson

Une communauté exclusive,
au cœur d'un golf privé.

128 CÔTE ST-CHARLES,
HUDSON, QUÉBEC, J0P 1H0
Appelez-nous (450) 458-5688
www.whitlockwest.com

ACTUALITÉS

Johnson ne rassure pas les parlementaires

ANTOINE ROBITAILLE

Québec — Malgré trois heures de témoignage à l'Assemblée nationale, Pierre Marc Johnson n'a pas rassuré les députés de l'opposition officielle sur l'effet d'un éventuel accord de libre-échange entre le Canada et l'Union européenne (AECG).

«*Tout est sur la table, c'est ce qu'on nous a dit*», a conclu le critique péquiste en matière de relations internationales, Alexandre Cloutier, à l'issue du témoignage du négociateur en chef du Québec et ancien premier ministre. M. Johnson a été «*incapable de nous dire ce qui était non négociable pour le Québec*», a déploré M. Cloutier. Le député a même jugé insatisfaisantes les réponses de M. Johnson sur la gestion de l'offre en agriculture. Ce dernier a indiqué que tant Ottawa que Québec avaient promis de la protéger. «*Mais [M. Johnson] ne dit pas que les quotas seront maintenus intégralement*», a souligné M. Cloutier.

Hydro-Québec

Quant aux contrats accordés par Hydro-Québec, qui intéressent les Européens comme tous les marchés publics canadiens et québécois (respectivement d'une valeur de 127 et de 28,5 milliards), M. Cloutier s'est dit inquiet. M. Johnson avait pourtant révélé qu'Hydro-Québec avait été exclue des offres faites par le Québec en juillet. «*L'ensemble des marchés publics est sur la table*», a-t-il répliqué à la sortie de la commission. «*On pense pouvoir exclure Hydro-Québec, mais on n'a aucune garantie*», a déclaré M. Cloutier, qui a une fois de plus dénoncé le fait que les députés n'ont pas eu accès aux textes de négociation.

Le député de Québec solidaire, Amir Khadir, a causé une commotion lorsqu'il a soutenu

que de son point de vue, M. Johnson était «*en situation de conflit d'intérêts*» comme négociateur. D'une part en raison de ses relations d'affaires avec la société française Veolia, «*entreprise qui tue la concurrence avec certaines manœuvres de collusion*», a dénoncé M. Khadir. D'autre part parce que M. Johnson est avocat-conseil chez Heenan Blaikie. Sur son site Web, a fait remarquer M. Khadir au sortir de la commission, ce cabinet signale qu'il est présent à Paris et il écrit que cela «*renforce sa capacité d'aider ses clients européens à s'implanter au Canada et ses clients canadiens voulant faire des affaires en Europe*».

Furieux, Pierre Marc Johnson a qualifié ces commentaires de «gratuits»

Lobbyistes
M. Khadir a aussi demandé à M. Johnson s'il avait rencontré des «*lobbyistes*» de «*SNC-Lavalin, sa division nucléaire, des filiales de Power Corporation [...] via Areva ou d'autres dans le domaine [...] ou des lobbyistes du secteur de gestion des déchets nucléaires?*»

Furieux, M. Johnson a qualifié ces commentaires d'«*affirmations gratuites*», déplorant «*la transformation de cette commission en tribunal du peuple, populiste et démagogique*» et mettant au défi M. Khadir de répéter ses dires à l'extérieur du parlement, où il ne jouit plus de l'immunité. M. Johnson a alors certifié qu'il respectait le «*code de déontologie de [sa] profession*».

Sur l'heure du midi, devant le parlement, le Réseau québécois sur l'intégration continentale et le Syndicat de la fonction publique du Québec ont tenu une manifestation autour d'une statue représentant un cheval de Troie pour dénoncer les risques de l'AECG et l'absence de débat public à son sujet.

Le Devoir



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Simard-Beaudry Construction, une société liée à Tony Accurso, a été reconnue de fraude fiscale.

Projet de loi 35

Québec épingle les fraudeurs

ROBERT DUTRISAC

Québec — Avec l'adoption du projet de loi 35 hier, 48 entreprises reconnues coupables de fraude fiscale, dont Constructions Louisbourg et Simard-Beaudry Construction, deux sociétés liées à Tony Accurso, ne pourront plus obtenir de contrats publics au Québec. Même les contrats en cours pour 14 d'entre elles sont menacés.

«*On va loin: on veut sortir les entrepreneurs frauduleux du domaine de la construction*», a affirmé la ministre du Travail, Lise Thériault. Quand on fraude le gouvernement, quand on fait de l'évasion fiscale, quand on fait de la fausse facturation, quand on élude les impôts, quand on élude les taxes, les remboursements de taxes fédérales, provinciales, on ne mérite pas d'avoir des contrats gouvernementaux.

Cette loi «*visant à prévenir, combattre et sanctionner certaines pratiques frauduleuses dans l'industrie de la construction*» s'appliquera-t-elle aux entreprises liées à Tony Accurso? «*Absolument*», a répondu Lise Thériault. Adopté à l'unanimité, le projet de loi 35 vient colmater une lacune du précédent projet de loi 73, adopté il y a deux ans, qui ne s'appliquait

qu'aux entrepreneurs reconnus coupables d'infractions criminelles ou de collusion.

Désormais, une entreprise reconnue coupable de fraude fiscale, et ce, jusqu'à cinq ans avant la sanction de la loi, ne pourra plus obtenir de contrats publics — du gouvernement, de ses sociétés d'Etat et de ses organismes ainsi que des municipalités — pour une période de cinq ans à compter de la date de sa condamnation.

Risque de perturbations

Outre les 48 entreprises coupables, la loi épingle 34 sociétés liées aux actionnaires de ces entreprises, pour un total de 82. Pour les 14 entreprises qui ont des contrats publics en cours, dont Louisbourg et Simard-Beaudry, ce sera aux donneurs d'ordre — ministères, Hydro-Québec, municipalités, etc. — de demander à la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) l'autorisation de poursuivre les travaux s'il s'avérait difficile, voire impossible, de faire appel à un autre entrepreneur.

En décembre 2010, Louisbourg et Simard-Beaudry ont reconnu leur culpabilité à des accusations de fraude fiscale, portées par l'Agence du revenu du Canada, qui visaient de fausses factures totalisant 18,9 millions. En

vertu de la loi qui doit être sanctionnée aujourd'hui, ces deux entreprises, ainsi que toutes les entreprises liées, ne pourront plus obtenir de contrats publics pour une période de quatre ans. On estime que les entreprises liées à Tony Accurso sont engagées à l'heure actuelle dans des travaux publics évalués à plus d'un demi-milliard de dollars.

Lise Thériault ne craint pas que la mise à l'écart du plus grand entrepreneur en construction du Québec perturbe la réalisation des travaux. «*On a quand même la chance d'avoir 162 000 travailleurs qualifiés, 41 000 entreprises qui œuvrent en construction. Je pense qu'on a tout ce qu'il faut pour pouvoir prendre la relève*», a soutenu la ministre.

La RBQ a déjà préparé les lettres destinées aux 82 entreprises en cause, a indiqué hier le cabinet de Lise Thériault. Dès la sanction de la loi, elles leur seront envoyées. Elles auront 48 heures pour déclarer leurs contrats publics en cours. Les donneurs d'ouvrage auront ensuite 20 jours pour aviser la Régie de leurs intentions quant à ces contrats. Puis, la RBQ aura 10 jours pour traiter leurs demandes.

Le Devoir

La «taxe santé» décortiquée

AMÉLIE DAOUST-BOISVERT

Pour la deuxième fois, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a publié hier ses Comptes de la santé, une reddition de comptes qui se veut un exercice de transparence. La nouvelle «*contribution santé*» a principalement financé les services aux personnes âgées et les groupes de médecine familiale.

On y apprend que Québec prévoit dépenser 33,7 milliards de dollars en santé en 2011-2012. Le poids du MSSS s'alourdit en moyenne de 4,3 % par année depuis 2009-2010. Par contre, en pourcentage du PIB, les dépenses en santé sont stables, autour de 10 %.

De 25 \$ au départ, la contribution santé adoptée dans le budget 2010-2011 a permis de constituer un fonds de 252 millions. Alors qu'elle passera de 100 \$ par adulte en 2011 à 200 \$ en 2012, Québec prévoit dégaîner un budget de 615 millions grâce à elle en 2011-2012, pour un total de 1,9 % des dépenses totales du MSSS.

Pour 2010-2011, la contribution santé a financé le «*Plan d'investissement pour les personnes âgées*» (57 millions), les groupes de médecine de famille (78 millions), les infirmières praticiennes spécialisées (7 millions), l'augmentation des volumes en chirurgie (85 millions) et le fonctionnement de nouvelles installations (25 millions).

Tout en haussant les budgets de ces initiatives, en 2011-2012, le MSSS compte investir aussi dans la méthode Toyota à même ce nouveau fonds, à hauteur de 4 millions de dollars. Le cancer bénéficiera d'une enveloppe de 130 millions, alors que 28 millions seront consacrés à améliorer l'accès aux services.

Le Devoir

Échangeur Turcot

Entraves majeures dans l'échangeur

RISQUE DE CONGESTION

Le ministère des Transports poursuit les travaux de réfection de l'échangeur Turcot, ce qui nécessite les entraves suivantes :

Autoroute 20/720 en direction est dans l'échangeur
(vers le centre-ville)

- **Fermeture complète** de 23 h le vendredi 9 décembre à 5 h le lundi 12 décembre.

Autoroute 720/20 en direction ouest dans l'échangeur

- **Fermeture partielle** (voie de gauche fermée) du samedi matin 10 décembre au samedi 17 décembre.

NOTE : Différentes fermetures de nuit sont prévues dans l'échangeur cette fin de semaine.

Pour connaître les entraves quotidiennes, consultez le site Internet www.quebec511.info

QUÉBEC 511
 Composez le 511 ou consultez le www.quebec511.info
 Pour commentaires : dtim.commentaires@mtq.gouv.qc.ca

Transports Québec



Les Fêtes sur la rue Saint-Denis

Le choix de la qualité!

Et rencontrez à l'extérieur

Nos Personnages de Lumière, 16, 22, 23 décembre, de 16h à 20h
Le quintette Chœur de métal, 17, 18 décembre, 12h30 à 16h30

www.rue-st-denis.ca : LE site de tous les commerçants entre Roy et Gifford !



ACTUALITÉS

Éloge de l'unilinguisme



CHRISTIAN RIOUX

Les sceptiques auront donc été confondus, comme disait un célèbre capitaine. Les médias ne nous avaient-ils pas annoncé que le plat pays n'avait plus de gouvernement et qu'il allait à coup sûr éclater? Avec leur art du compromis, les Belges auront fait mentir ces oiseaux de malheur.

Cette semaine, le nouveau premier ministre socialiste, Elio di Rupo, semblait même dire que la Belgique sortait de cette crise renforcée. En effet, le gouvernement, dirigé pour la première fois depuis 37 ans par un Wallon, mettra en branle deux grandes réformes qui devraient intéresser les Québécois.

La première est une réforme constitutionnelle comme le Canada n'en a jamais connu en 140 ans et n'en connaîtra probablement jamais. Cette sixième réécriture de la Constitution depuis les années 1960 transfèrera 20 % du budget fédéral aux entités fédérées. Ces transferts concernent les allocations familiales, l'emploi et quelques compétences plus secondaires. S'y ajoute une réforme du Sénat qui en fera une véritable chambre des régions.

«La Belgique et le Canada sont vraiment des pays très différents», me disait le politologue Marc Hooge de l'Université de Leuven (Louvain). *A long terme, la Belgique change et évolue en faisant de petits pas tous les cinq ou dix ans. Ça n'a rien à voir avec le Canada où, sur le plan constitutionnel, tout est toujours bloqué partout.*

Une autre réforme vient confirmer le régime de séparation linguistique qu'a choisi la Belgique dans les années 1960. Reliquat du bilinguisme d'avant cette époque, les 35 communes flamandes de Hal-Vilvorde entourant Bruxelles seront séparées de la capitale et rattachées à la circonscription flamande de Leuven, comme le demandait la Flandre. Seules six communes limitrophes de Bruxelles conserveront un régime d'exception.

Au moment où le mythe du bilinguisme canadien vole en éclats et où la loi 101 fuit de partout, les Québécois auraient intérêt à s'inspirer de l'unilinguisme strict que pratiquent la Flandre et la Wallonie. Il est évidemment question ici d'unilinguisme institutionnel et non pas individuel, puisque Wallons et Flamands sont souvent bilingues, sinon trilingues. Ce qui ne les empêche pas d'appliquer un régime rigoureux de séparation linguistique. Le cas de Bruxelles est à part puisque le bilinguisme vise à protéger les Flamands dans leur propre capitale, où ils représentent à peine 20 % des habitants. Pour le reste, la seule langue de l'administration flamande est le néerlandais et celle de l'administration wallonne, le français. Ici, pas de messages bilingues sur les répondants ou de services dans une autre langue pour les immigrants. Même les francophones qui habitent la Flandre sont généralement servis en néerlandais. Pour recevoir des formulaires en français, ils doivent parfois en faire la demande expresse par écrit.

Régime sévère

Ce régime peut paraître sévère, mais il est le seul à pouvoir protéger les néerlandophones de la progression du français qui se poursuit toujours dans la région de Bruxelles. Il a surtout l'avantage d'adresser à tous un message non équivoque: en Flandre, ça se passe en néerlandais!

Pour des raisons historiques et identitaires, les Catalans ont dû choisir un régime différent, où les deux langues coexistent presque partout. Avec pour résultat que le catalan est toujours en Catalogne une langue marginale, notamment dans la presse, la justice, à la télévision et au cinéma. Et les perspectives ne semblent guère réjouissantes, malgré certains progrès dans l'éducation où le catalan est la seule langue d'enseignement jusqu'à l'université.

Ainsi, l'existence significative et symbolique de cégeps anglais accueillant une clientèle francophone et immigrante serait impossible en Flandre, et même en Catalogne. La question n'est pas de savoir s'il faut former ou pas des citoyens bilingues (ou trilingues) — cela concerne l'enseignement des langues secondes. Il s'agit plutôt de se demander si la langue que l'on dit officielle l'est véritablement et quelle est à cet égard la mission de l'État. Pour les Flamands comme pour les Catalans, celui-ci n'est pas tenu d'offrir ou de subventionner un enseignement dans une autre langue que la langue officielle. Ce qui tombe sous le sens, à condition évidemment de respecter les droits des minorités historiques. Libre à ceux qui le désirent d'étudier en anglais, en finlandais ou en chinois à leurs frais. Mais cela ne concerne pas plus les fonctions de l'État que la Régie de l'assurance maladie ne se sent concernée par ces dames qui se font refaire le nez ou les seins à grands frais pour des raisons esthétiques. Il est étrange que ceux qui réclament que l'État québécois se recentre sur ses missions essentielles n'aient pas encore entendu ce message.

Si le Québec était indépendant, il pourrait probablement faire comme les Pays-Bas et demeurer plus permissif sur ces questions. Mais une minorité nationale n'a pas vraiment le choix de demeurer intraitable. Aujourd'hui, le Québec se catalanise au lieu de se flamandiser. S'il doit choisir de rester dans le Canada, il devra se résoudre un jour ou l'autre à des régimes linguistiques de plus en plus séparés.

ATTAWAPISKAT

Une tutelle coûteuse, aux frais des Amérindiens

La communauté doit verser 1300 \$ par jour au consultant nommé par Ottawa

MARIE VASTEL

Ottawa — Non seulement la communauté d'Attawapiskat s'est fait imposer l'intervention d'un gestionnaire extérieur, elle sera aussi contrainte de payer le salaire de celui-ci, qui s'élève à 1300 \$ par jour. Si les partis d'opposition ont crié à l'illogisme, le premier ministre, lui, a rétorqué que c'était nécessaire, accusant pour la première fois ouvertement la communauté de «mauvaise gestion».

La chef d'Attawapiskat, Theresa Spence, s'était vivement opposée à l'envoi d'un séquestreur-administrateur dans sa réserve pour gérer le financement fédéral qui lui est versé, rejetant la «décision unilatérale» imposée par Ottawa. Or La Presse canadienne a révélé hier que le ministre des Affaires autochtones avait signé un contrat de 180 000 \$ avec le séquestreur-administrateur, Jacques Marion, d'ici au 30 juin. Et cette somme sera prise à même le budget fédéral versé à la réserve.

«Comment cette petite communauté va-t-elle payer la note? Comment justifier que le gouvernement force une communauté si pauvre à payer ce salaire inacceptable, alors qu'elle peine à payer ses services essentiels?», a scandé le néodémocrate Charlie Angus, dont la circonscription englobe la réserve du Nord ontarien.

Selon le député, pour payer la note, Attawapiskat devra faire des réductions dans ses services à la population, notamment en éducation. «Il va assécher les fonds de cette bande», a-t-il dénoncé au sujet de M. Marion.

Mais le gouvernement conservateur ne s'est pas excusé et a encore moins accepté d'assumer les coûts. Au contraire, le premier ministre a rétorqué en prononçant des paroles encore plus sévères qu'auparavant à l'endroit de la communauté.

«Non seulement le gouvernement dépense déjà des dizaines de millions de dollars pour cette communauté, il dépense en outre de l'argent supplémentaire pour répondre aux besoins d'urgence en raison de la mauvaise gestion», a lancé Stephen Harper aux Communes, soulevant l'ire de l'opposition en affirmant carrément ce qu'il insinuait jusqu'ici.

Appel au dialogue

Dans les faits, le fédéral a versé quelque 80 millions de dollars sur cinq ans à Attawapiskat, dont 17,9 millions pour l'année 2010-2011; de cette somme, 1,5 million de dollars ont été consacrés au logement. Et Attawapiskat est l'une des treize bandes au pays qui dévoilent leurs états financiers en ligne.

La réserve isolée de l'ouest de la Baie-James vit une crise du logement, ayant déclaré l'état d'urgence fin octobre. Parmi les 1700 habitants, plusieurs vivent dans des abris non isolés ou des tentes, sans électricité ni eau potable, à des températures de -20 degrés.

Sommé d'agir, le gouvernement a annoncé lundi la nomination d'un séquestreur-administrateur dans la réserve. Jacques Marion a été expulsé d'Attawapiskat aussitôt arrivé sur place.

Son salaire équivaut à 300 000 \$ sur une année (l'équivalent de celui du premier ministre). Le grand chef qui représente la région d'Attawapiskat, Stan Louttit, estime que la construction d'une maison à Attawapiskat coûte environ 250 000 \$.

Mercredi, le ministre des Affaires autochtones, John Duncan, sommit Mme Spence de travailler avec M. Marion. Dans une lettre envoyée à la chef d'Attawapiskat, il avait baissé le ton, semblant tendre la main. Mais voilà que la sortie du premier ministre pourrait aussitôt l'avoir retirée, selon l'opposition.

«C'est la première fois qu'il blâme explicitement le conseil de bande lui-même quant aux problèmes dans la réserve. Mais il n'a aucun fondement pour le faire et le premier ministre devrait accepter sa part de responsabilité en ce qui a trait à ce qui est arrivé», a affirmé le chef libéral intérimaire, Bob Rae.

Le salaire journalier moyen d'un séquestreur-administrateur se chiffre entre 557 \$ et 2300 \$, selon une évaluation du ministère des Affaires autochtones sur sa politique d'intervention, de novembre 2010. Le même document conclut que «le séquestre-administrateur n'est pas rentable», qu'il «engloutit chaque année des milliers de dollars du budget de la bande» et que «la fréquence et la durée des interventions sont les facteurs principaux qui font grimper les coûts».



John Duncan

Le Devoir
Avec La Presse canadienne

LARS HAGBERG LA PRESSE CANADIENNE

La facture de construction des nouveaux établissements carcéraux qui seront nécessaires pour absorber l'augmentation prévue de la population carcérale sera absorbée aux trois quarts par les provinces.

Évaluation de l'IRIS

Près de 19 milliards pour implanter C-10

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

Les initiatives conservatrices en matière de justice vont coûter cher. Très cher, même, calcule l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS) au terme d'une analyse détaillée. Au minimum, plus de 18,8 milliards en construction de prisons et 3,8 milliards en frais récurrents de fonctionnement. C'est à beaucoup d'argent pour appliquer une mauvaise approche, estime l'institut.

La facture de construction des nouvelles prisons qui seront nécessaires pour absorber l'augmentation prévue de la population carcérale sera absorbée aux trois quarts par les provinces (14 milliards, dont 3 pour le Québec), selon l'IRIS. Le fédéral devra prévoir au moins 4,7 milliards de son côté. Quant aux coûts de fonctionnement annuels, l'institut situe la participation du fédéral à 1,6 milliard, contre 2,2 milliards pour les provinces. Pour le Québec, la somme de 488 millions représente plus du double de ce qui est actuellement investi (379 millions pour 2011-2012).

Le gouvernement conservateur n'a jamais fourni d'estimation complète des impacts de ses initiatives en justice. En février 2011, il avait été forcé de déposer des projections pour cinq de ses projets de loi (le pro-

jet de loi C-10 regroupe neuf précédentes initiatives du gouvernement), qu'il chiffrait alors à 650 millions pour cinq ans. En octobre, le ministre de la Justice, Rob Nicholson, a toutefois affirmé en comité parlementaire que C-10 ne coûterait que 78 millions en cinq ans à Ottawa.

Ces montants avaient été accueillis avec grand scepticisme par les partis d'opposition. D'après le directeur parlementaire du budget — DPB, qui produit pour les parlementaires des analyses indépendantes sur l'état des finances —, la nouvelle loi qui élimine la comptabilisation en double du temps passé derrière les barreaux avant le procès coûtera à elle seule environ 10 milliards en cinq ans.

Pour établir à 18,8 milliards les coûts de construction des prisons, l'IRIS s'est basé sur une foule de statistiques — notamment celles du DPB. «Nous avons adopté l'approche la plus conservatrice possible, dit le chercheur Guillaume Hébert. Nous avons présumé par exemple que les prisons seront construites sur des terrains appartenant au fédéral, et sans passer par le mode PPP. C'est vraiment l'estimé le plus bas possible.»

L'IRIS reconnaît qu'il est très difficile à l'heure actuelle d'avoir

une idée précise de tous les impacts financiers de C-10 et des autres initiatives conservatrices. Mais en recoupant les données existantes (par exemple, sur le nombre d'arrestations pour possession de marijuana) avec les nouvelles dispositions du projet de loi (dans le cas du cannabis, six mois de prison pour six plants) et l'état actuel du réseau carcéral canadien, les chercheurs ont pu établir des projections soutenues par une logique statistique.

Ottawa n'a jamais fourni d'estimation complète des impacts de ses projets

Leur estimation des coûts ne concerne que trois éléments du projet C-10 (les peines minimales pour des infractions liées aux drogues, la restriction des libérations anticipées d'office ou des emprisonnements à domicile), de même que la récente loi qui abolit la pratique du «crédit 2 pour 1» pour les périodes de détention subie avant le procès.

Au-delà des coûts, l'IRIS s'est aussi appliqué à confronter la philosophie de l'approche du gouvernement (des peines de prison plus longues et plus systématiques) avec la science — des dizaines d'études sont citées. Conclusion? Ottawa fait fausse route, dit l'institut.

Le Devoir

Chefferie du NPD

Dewar veut un financement public lié à l'égalité des femmes

MARIE VASTEL

Ottawa — Paul Dewar veut voir plus de femmes en politique active. Et pour ce faire, il propose de rétablir le financement public des partis politiques en l'attribuant de façon conditionnelle à la mise en candidature de femmes aux élections fédérales.

Les quelque 2 \$ que recevait chaque parti pour chacun des votes récoltés sont en voie d'être retirés aux formations politiques, le projet de loi des conservateurs en ce sens étant présentement à l'étude au Sénat. Forts de leur majorité, ils le feront adopter sans problème.

Mais s'il est élu chef du Nouveau Parti démocratique (NPD), Paul Dewar promet de rétablir ces subventions s'il devient premier ministre, et de les distribuer de façon proportionnelle quant au nombre de femmes présentées comme candidates par les partis. «Nous pouvons introduire une nouvelle subvention par vote et l'utiliser comme un outil pour encourager tous les partis à s'efforcer d'atteindre la parité des sexes au moment de dresser leur liste de candidat(e)s», a-t-il expliqué sur son site Internet.

En vertu de son plan, les partis ne recevraient pas de financement public s'ils présentent moins de 30 % de femmes parmi leurs candidats, «l'indice de référence minimal des Nations unies pour la masse critique des femmes au Parlement», selon le député. Ceux qui présenteraient de 30 % à 40 % de femmes se verraient octroyer 1,50 \$, de 40 % à 50 %, 1,75 \$, et plus de 50 %, une subvention de 2 \$ par vote.

Aux dernières élections, 41 % des candidats du NPD étaient des femmes; le Bloc québécois en comptait 32 %, les libéraux, 30 % et les conservateurs, 22 %, selon l'organisme A voix égales, un groupe d'action qui défend la représentation des femmes en politique.

À la Chambre des communes, 25 % des députés sont des femmes.

Le Devoir

EN BREF

La Commission du blé interpelle le Sénat

Ottawa — Les administrateurs de la Commission canadienne du blé (CCB) ont supplié hier un comité sénatorial de sauver leur organisme en bloquant un projet de loi conservateur qui mettrait fin à son monopole. Les troupes de Stephen Harper souhaitent que leur projet de loi soit adopté avant les Fêtes. Ils soutiennent que cette modification historique permettrait aux producteurs de céréales de l'Ouest de vendre leurs grains comme bon leur semble. Selon Stewart Wells, un administrateur de la CCB, le Sénat devrait retarder son adoption pour laisser le temps à une contestation judiciaire d'être entendue. Un juge de la Cour fédérale à Winnipeg a statué plus tôt cette semaine que le projet de loi viole une disposition obligeant Ottawa à tenir un référendum auprès des agriculteurs avant d'abolir le monopole de la CCB sur la mise en marché du blé. Le gouvernement fédéral a déjà fait savoir qu'il était en désaccord avec ce jugement et qu'il le porterait en appel. Le comité doit renvoyer le projet de loi devant l'ensemble des sénateurs d'ici mardi. — La Presse canadienne

ACTUALITÉS

Pas de bâillon pour le projet de loi sur les mines

ALEXANDRE SHIELDS

Le ministre délégué aux Ressources naturelles, Serge Simard, a finalement décidé de ne pas recourir au bâillon pour faire adopter, avant l'ajournement des Fêtes, le projet de loi censé réformer la Loi sur les mines.

«J'ai tout le temps dit que je faisais mon travail tout le temps avant les Fêtes, a-t-il dit lors d'un point de presse. Mais je dois vous dire que je ne demanderai pas de bâillon.» M. Simard a aussi affirmé que l'effervescence qui entoure actuellement le secteur minier nécessite l'adoption rapide du projet de loi, et ce, malgré les nombreuses critiques formulées depuis des mois.

Et il est maintenant acquis que la question des redevances ne fera pas partie du projet de loi 14. Le gouvernement Charrest ne cesse de répéter que le Québec a grandement bonifié son régime. Ainsi, l'État devrait toucher 360 millions en redevances cette année, alors que la valeur brute des ressources exploitées devrait atteindre 8 milliards.

Le vice-président de la Commission qui étudie le projet de loi, Claude Pinard, a d'ailleurs déclaré irrecevables les amendements présentés par le Parti

québécois et portant sur les redevances minières, mais aussi sur les gaz de schiste.

Il faut savoir que l'exploration pétrolière et gazière est actuellement régie par la Loi sur les mines. Il continuera d'en être ainsi tant qu'une loi sur les hydrocarbures ne sera pas adoptée, ce qui devrait prendre au moins deux ans. En attendant, les entreprises peuvent poursuivre, avec une autorisation spéciale, toutes les activités d'exploration qu'elles souhaitent mener.

Transformation

Au moment de mettre sous presse, M. Pinard se penchait sur la recevabilité d'un amendement du Parti québécois ayant pour objectif de maximiser la transformation des ressources minières au Québec. La députée péquiste Martine Ouellet estime

qu'il faut inclure ce principe dans le projet de loi, de façon à bonifier substantiellement les retombées économiques de l'industrie. Selon le ministre Simard, cela est hors propos. La plupart des grands projets qui se déploieront dans le cadre du Plan Nord serviront à exporter du minerai brut.

Le Devoir

Avec La Presse canadienne



Serge Simard



La mairesse de Longueuil, Caroline St-Hilaire, le maire de Mont-Saint-Hilaire, Michel Gilbert, le maire de Montréal, Gérard Tremblay, le maire de Laval, Gilles Vaillancourt, et le maire de Terrebonne, Jean-Marc Robitaille.

Grand Montréal

Le plan d'aménagement est adopté

JEANNE CORRIVEAU

Les maires de la couronne nord se sont finalement ralliés au Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) qui encadrera le développement de la région de Montréal pour les 20 prochaines années. Après des mois de consultations et de discussions, le document a été adopté hier matin par la majorité des maires membres de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). Seul le maire de Vaudreuil-Dorion, Guy Plon, s'est prononcé contre.

Plusieurs modifications ont été apportées au PMAD à la suite des consultations menées au cours de l'automne. Alors que la version précédente du document comportait un gel de cinq ans du périmètre d'urbanisation, empêchant tout empiètement sur les terres agricoles, la nouvelle mouture du plan ouvre la porte à des exceptions qui seront en revanche soumises à des contraintes précises.

La CMM estime que son territoire, qui regroupe 82 municipalités, compte suffisamment de terrains disponibles pour répondre aux prévisions de croissance démographique et économique des 20 prochaines années. Néanmoins, elle considère que des situations particulières pourraient nécessiter que des exceptions soient permises. Dans ce cas, chaque demande sera examinée

en fonction d'une série de critères énumérés dans le PMAD, et la CMM devra approuver toute demande de dézonage avant que celle-ci puisse être acheminée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

Par ailleurs, l'objectif de préservation des aires protégées, qui avait été fixé à 12 %, atteint désormais 17 %, car outre les 31 bois de la métropole déjà déterminés, la CMM souhaite ajouter des corridors forestiers afin de créer des liens entre les différentes zones vertes.

Alors qu'en octobre dernier, les maires de la couronne nord avaient dénoncé avec vigueur le PMAD qui allait, disaient-ils, mettre en péril le développement économique de leurs municipalités, le ton était beaucoup plus conciliant hier. Les discussions des dernières semaines les ont rassurés, a indiqué le maire de Terrebonne, Jean-Marc Robitaille. «Il est possible d'envisager des expansions de périmètre, mais il y a des contraintes importantes [...] On adhère à ça, a-t-il dit. Le PMAD n'est pas un document parfait, mais c'est un très bon point de départ.»

De son côté, le maire Gérard Tremblay n'a pas caché sa satisfaction d'avoir rallié la quasi-totalité de ses homologues

Le maire de Vaudreuil-Dorion, Guy Pilon, a été le seul à voter contre le plan. Si M. Pilon souscrit aux principes du plan, il reproche au PMAD de ne pas prévoir la réalisation d'un pôle institutionnel régional dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges. «On va devoir éparpiller nos institutions, dont un hôpital et un cégep. Notre hôpital sera probablement situé entre deux usines où les chemins ne seront pas faciles», a-t-il déploré.

L'Union des producteurs agricoles a salué l'adoption du PMAD, mais juge quand même insuffisante la protection du territoire agricole et elle aurait souhaité un gel du dé-

zoning jusqu'en 2031. Le PMAD devra être bonifié, estime pour sa part le Conseil régional de l'environnement de Montréal, qui croit que les seuils de densité des nouveaux ménages dans les zones TOD (Transit Oriented Development, un aménagement centré sur le transport en commun) auraient dû être fixés à 60 % et non à 40 %. Le Centre d'écologie urbaine de Montréal considère bien modestes les objectifs d'augmentation de la part modale des transports en commun d'ici 2021. La CMM veut la faire passer de 25 à 30 %, une cible peu ambitieuse, dit l'organisme.

Le Devoir

Le recyclage stagne à Montréal

JEANNE CORRIVEAU

Le recyclage fait du surplage à Montréal. Selon les données dévoilées hier par la Ville, le taux de récupération des matières recyclables s'est maintenu à 53 % en 2010, soit le même résultat qu'en 2008.

Au cours de l'année 2010, quelque 159 000 tonnes de matières recyclables ont été récupérées, soit 9000 de plus qu'en 2008. Mais le taux de récupération de ces matières est demeuré le même, soit 53 %.

Alors que deux ans auparavant, Ville-Marie et le Plateau-Mont-Royal se disputaient la première place au palmarès des arrondissements les plus performants avec un taux de 68 %, Verdun remporte en 2010 la palme avec un taux de 66 %, suivi de Ville-Marie et Outremont, ex æquo à 64 %. Du côté des villes liées, Westmount arrive première avec un taux de 68 %.

Bacs roulants

Selon le responsable du développement durable au comité exécutif, Alan DeSousa, la distribution récente de 250 000 bacs roulants de plus grande capacité sur une partie du territoire devrait faire augmenter les taux de recyclage tout comme l'arrivée, au printemps prochain, des nouveaux bacs de 67 litres dans les immeubles de huit logements et moins.

En revanche, on note une hausse de 87 % de la récupération des résidus de construction depuis 2006, avec un taux de récupération de 59 %. Quant à la collecte des matières organiques, elle a atteint 10 % en 2010, contre 8 % en 2008.

En 2010, chaque Montréalais a produit 324 kg d'ordures ménagères par an, 19 de moins qu'en 2006.

Le Devoir

EN BREF

Gérald Tremblay réplique à Legault

Le maire Gérald Tremblay n'a pas apprécié les propos tenus, plus tôt cette semaine, par le chef de la Coalition avenir Québec (CAQ), François Legault. Lors de son passage devant la Chambre de commerce du Montréal métropolitain mardi, M. Legault a reproché au maire de ne pas suffisamment se préoccuper du développement économique de la métropole. «Il y a une partie du problème qui vient du

manque de leadership à Montréal», avait-il déclaré. Hier, le maire a plutôt conseillé à M. Legault de réfléchir à des idées plus positives et constructives. «J'ai le dos large. Ce n'est pas en déblatérant sur la métropole du Québec et sur Gérald Tremblay qu'on va faire avancer un débat. Je souhaite qu'il ait de meilleures idées que celle-là parce que celle-là ne tient pas du tout quand on regarde le développement économique à Montréal. Le maire ne peut pas être responsable de tout», a-t-il indiqué. — Le Devoir

Nous offrons bien plus qu'un repas à Noël. Nous offrons de l'espoir !

Touchez le cœur de 10 personnes qui souffrent de la faim!

Pour la modique somme de **27,80\$**, vous pouvez leur offrir des repas chauds ou un abri sécuritaire... une aide qui pourrait être le point de départ d'une nouvelle vie.

- 27,80 \$ pour 10 personnes 69,50 \$ pour 25 personnes
 139 \$ pour 50 personnes 278 \$ pour 100 personnes
 \$ pour aider autant de personnes possible

Veillez débiter ma carte de crédit Visa MasterCard American Express
 Un reçu d'impôt sera émis pour tout don de 10\$ et plus. Mission Bon Accueil est un organisme de bienfaisance : NE 10819 5215 RR0001

NP DE LA CARTE _____ DATE D'EXPIRATION _____
 SIGNATURE _____
 NOM EN LETTRES MOULÉES _____
 COURRIEL _____ TÉLÉPHONE _____
 ADRESSE _____
 VILLE _____ PROVINCE _____ CODE POSTAL _____

Associez-vous aux efforts de Mission Bon Accueil afin de redonner dignité et espoir à des milliers de montréalais défavorisés.

Découpez et envoyez votre don à :



Mission Bon Accueil
 606, rue de Courcelle
 Dépt. 403 108
 Montréal, QC H4C 3L5
 Notre 120^e année au service des plus démunis.

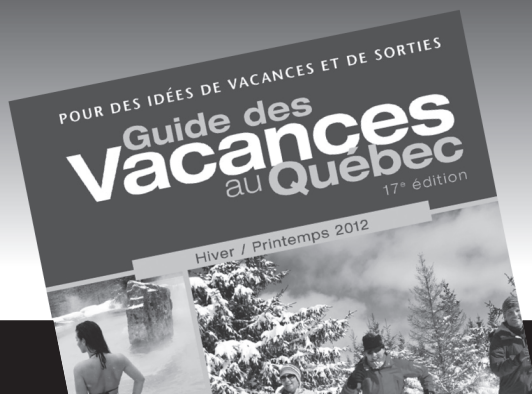
www.missionbonaccueil.com

514-523-5288

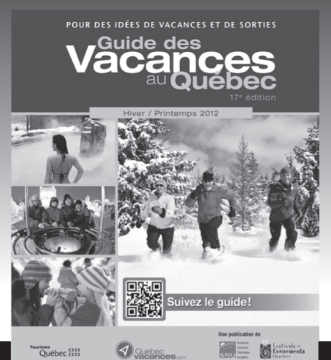
EN BREF

Pouvoir accru pour les pharmaciens

Le projet de loi qui accorde des pouvoirs accrus aux pharmaciens a été adopté à l'unanimité hier à Québec. Les changements réels en pharmacie devraient survenir d'ici un an. Le projet de loi 41 n'a pas subi de modifications majeures suite à la commission parlementaire du 29 novembre dernier, où la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ) et l'Ordre des infirmières (OIQ) avaient exprimé quelques réserves. Seul recul par rapport à la proposition initiale, c'est seulement en présence d'une rupture de stock que les pharmaciens pourront substituer un médicament à un autre. «Tout le monde a mis du sien pour que ça se concrétise le plus rapidement possible», conclut la présidente de l'Ordre des pharmaciens du Québec, Diane Lamarre, satisfaite, alors que depuis plusieurs années les pharmaciens font valoir qu'ils peuvent contribuer davantage. Le président de la FMOQ, le Dr Louis Godin, dit qu'il suivra de près l'élaboration des règlements, entre autres pour s'assurer que la prolongation d'ordonnances par les pharmaciens «ne mette pas en péril le suivi médical» — Le Devoir



Guide des Vacances au Québec



ENCARTÉ CE WEEK-END DANS VOTRE QUOTIDIEN

LES MARCHÉS BOURSIERS



LES INDICES DE LA BOURSE DE TORONTO

Indice	Volume (000)	Fermeture	var. pts	var. %	Indice	Volume (000)	Fermeture	var. pts	var. %
S&P TSX	236 446	11 951,79	-196,94	-1,6	Matériaux	77 736	378,63	-9,37	-2,4
S&P TX20	80 321	619,23	-12,11	-1,9	Immobilier	3 744	202,57	-0,99	-0,5
S&P TX60	136 533	678,17	-11,53	-1,7	Télécoms	14 273	100,79	-0,24	-0,2
S&P TX60 Cap.	136 533	749,92	-12,75	-1,7	Serv. collect.	2 414	220,46	+0,20	0,1
Cons. de base	3 519	204,51	-1,35	-0,7	Métaux/minerais	33 292	1 122,57	-41,42	-3,6
Cons. discrét.	12 871	81,85	-0,92	-1,1					
Énergie	44 722	265,35	-6,81	-2,5					
Finance	33 594	164,12	-2,49	-1,5					
Aurifère	45 353	400,53	-8,78	-2,1					
Santé	511	58,13	-1,10	-1,9					
Tech. de l'info	3 182	25,02	-0,25	-1,0					
Industrie	11 811	104,52	-1,02	-1,0					

TSX CROISSANCE

TSX Venture	87 750	1 517,38	-21,83	-1,4
-------------	--------	----------	--------	------

Consultez toutes les cotes boursières sur www.vmdconseil.ca

HIER À LA BOURSE: Toronto a chuté de près de 200 points, les investisseurs redoutant de plus en plus que le sommet des dirigeants de l'Union européenne ne débouche pas sur une solution sérieuse et durable à la crise des dettes souveraines qui secoue le continent, et qui menace l'économie de la planète.

Titre variation > 1%

CONSOMMATION DISCRÉTIONNAIRE ET DE BASE

Titre	Symbole	Fermeture	Variation (\$)	Variation (%)	Volume (000)	52 semaines bas	52 semaines haut
Alim. Couche-Tard	ATD.B	30,01	0,05	0,17	97	24,16	31,34
Astral Media	ACM.A	33,25	-0,24	-0,72	90	31,00	42,80
Canadian Tire	CTC.A	64,92	-1,64	-2,46	97	51,80	68,93
Cogeco	CCA	49,77	-1,04	-2,05	43	39,47	51,91
Corus	CJR.B	19,12	-0,08	-0,42	146	18,18	23,78
Jean Coutu	PJC.A	13,37	0,25	1,91	164	9,18	13,37
Loblaw	L	37,91	-0,37	-0,97	191	34,51	42,27
Magna	MG	36,19	-0,18	-0,49	720	31,91	61,65
Metro	MRU.A	52,48	-0,20	-0,38	155	42,11	53,25
Quebecor	QBR.B	32,71	0,05	0,15	30	26,52	38,90
Rona	RON	9,56	-0,13	-1,34	268	8,64	15,40
Saputo	SAP	38,16	-0,44	-1,14	282	35,80	49,05
Shaw	SJR.B	20,16	-0,40	-1,95	677	19,10	22,45
Shoppers Drug Mart	SC	42,84	-0,33	-0,76	1 856	36,67	43,43
Tim Hortons	TH	51,17	-0,55	-1,06	1 169	40,38	52,75
Transat A.T.	TRZ.B	6,89	-0,29	-4,04	111	5,56	19,97
Yellow Media	YLO	0,20	-0,01	-4,76	6 532	0,12	6,39

ÉNERGIE

Cameco	CCO	18,40	-0,61	-3,21	799	17,25	44,28
Canadian Natural	CNQ	37,08	-1,17	-3,06	2 662	27,25	50,50
Canadian Oil Sands	COS	20,16	-0,19	-0,93	3 099	18,17	33,94
Enbridge	ENB	36,16	0,36	1,01	11 810	27,04	36,89
EnCana	ECA	19,53	-0,95	-4,64	2 735	18,62	34,25
Enerplus	ERF	25,70	-0,54	-2,06	449	23,00	32,83
Nexen	NXY	14,95	-0,71	-4,53	1 811	14,75	27,11
Pengrowth Energy	PGF	10,95	-0,05	-0,45	1 011	8,48	13,96
Pétrolière Impériale	IMO	44,04	-0,46	-1,03	879	34,15	54,00
Suncor Energy	SU	29,54	-0,97	-3,18	5 200	23,97	47,27
Talisman Energy	TLM	12,72	-0,54	-4,07	3 954	11,34	24,82
TransCanada	TRP	42,54	-0,03	-0,07	10 883	36,10	44,10

FINANCIÈRES

B. CIBC	CM	71,55	-0,60	-0,83	1 250	67,32	85,56
B. de Montréal	BMO	56,41	-0,74	-1,29	2 088	55,02	63,94
B. Laurentienne	LB	46,08	1,20	2,67	98	38,62	55,87
B. Nationale	NA	67,03	0,61	0,92	1 045	63,27	81,98
B. Royale	RY	48,81	-0,76	-1,53	13 732	43,30	61,53
B. Scotia	BNS	48,54	-0,49	-1,00	3 251	47,54	61,28
B. TD	TD	72,85	-1,00	-1,35	2 258	68,13	86,82
Brookfield Asset	BAM.A	28,25	-0,25	-0,88	803	25,91	33,95
Cominar Real	CUF.UN	21,80	-0,06	-0,27	169	20,00	23,00
Corp. Fin. Power	PWF	25,13	-0,75	-2,90	407	23,62	31,98
Fin. Manuvie	MFC	11,16	-0,34	-2,96	4 463	10,69	19,29
Fin. Sun Life	SFL	18,28	-0,88	-4,59	1 561	17,92	34,39
Great-West Lifeco	GWO	19,88	-0,70	-3,40	588	19,20	27,85
Industrielle All.	IAG	27,05	0,00	0,00	167	25,22	42,02
Power Corporation	POW	22,48	-0,62	-2,68	911	20,90	29,50
TMX	X	42,72	-0,68	-1,57	142	34,53	45,69

INDUSTRIELLES

Air Canada	AC.B	1,04	-0,02	-1,89	497	0,99	3,93
Bombardier	BBD.B	3,59	-0,14	-3,75	5 731	3,42	7,29
CAE	CAE	9,98	-0,22	-2,16	282	9,03	13,36
Canadien Pacifique	CP	64,70	0,20	0,31	373	46,01	69,48
Chemin de fer CN	CNR	78,85	-0,11	-0,14	1 002	63,72	81,79
SNC-Lavalin	SNC	49,99	-0,24	-0,48	275	38,51	63,23
Transcontinental	TCLA	11,08	-0,58	-4,97	146	9,96	17,25
TransForce	TFI	13,07	-0,51	-3,76	42	9,76	16,00

MATÉRIAUX

Agrium	AGU	70,70	-1,98	-2,72	873	63,93	98,02
Barrick Gold	ABX	50,82	-0,96	-1,85	2 196	42,06	55,99
Goldcorp	G	51,65	-0,89	-1,69	2 208	38,99	55,93
Kinross Gold	K	13,60	-0,40	-2,86	4 102	12,59	19,67
Mines Agnico-Eagle	AEM	43,32	-0,83	-1,88	813	41,73	88,52
Potash	POT	41,96	-2,12	-4,81	2 727	41,96	63,19
Teck Resources	TCK.B	37,36	-1,40	-3,61	3 157	27,39	64,62

SERVICES PUBLICS

Fortis	FTS	32,50	0,14	0,43	457	28,24	35,45
TransAlta	TA	21,14	-0,14	-0,66	671	19,45	23,42

TECHNOLOGIE

CGI	GIB.A	18,65	-0,32	-1,69	494	16,24	24,30
Research In Motion	RIM	16,72	-0,08	-0,48	1 361	16,35	69,30

TÉLÉCOMMUNICATIONS

BCE	BCE	40,60	0,42	1,05	12 137	33,75	40,60
Bell Alliant	BA	27,93	-0,18	-0,64	344	25,21	29,19
Rogers	RCL.B	36,95	-0,50	-1,34	1 121	33,29	39,13
Telus	T	55,43	-0,26	-0,47	475	44,98	56,30

FONDS NÉGOCIÉS EN BOURSE

iShares DEX	XBB	31,35	0,09	0,29	143	29,19	31,42
iShares MSCI	XEM	22,26	-0,50	-2,20	35	20,10	27,24
iShares MSCI EMU	EZU	28,34	-1,30	-4,39	266	25,57	42,22
iShares S&P 500	XSP	14,17	-0,30	-2,07	379	12,31	15,77
iShares S&P/TSX	XIC	18,88	-0,30	-1,56	220	17,10	22,61



INDICES QUÉBÉCOIS

Indice	Fermeture	var. pts	var. %
INDICE QUÉBEC IQ30	1256,83	-12,22	-0,96
INDICE QUÉBEC IQ120	1350,26	-13,83	-1,04

Titre Symbole Fermeture Variation (\$) Variation (%) Volume (000) 52 semaines bas 52 semaines haut

LES PLUS ACTIFS DE LA BOURSE DE TORONTO

B. Royale	RY	48,81	-0,76	-1,53	13 732	43,30	61,53
BCE	BCE	40,60	0,42	1,05	12 137	33,75	40,60
Grande Cache Coal	GCE	9,75	-0,13	-1,32	11 985	3,22	11,93
Enbridge	ENB	36,16	0,36	1,01	11 810	27,04	36,89
TransCanada	TRP	42,54	-0,03	-0,07	10 883	36,10	44,10
Quadra FX Mining	QUX	15,70	-0,10	-0,63	6 116	7,69	17,55
Suncor Energy	SU	29,54	-0,97	-3,18	5 200	23,97	47,27
iShares S&P/TSX	XIU	17,04	-0,32	-1,84	5 081	15,61	20,71
Horizons BetaPro	HNU	9,64	0,12	1,26	4 678	9,44	30,96
Fin. Manuvie	MFC	11,16	-0,34	-2,96	4 463	10,69	19,29

LES GAGNANTS EN %

Tag Oil	TAO	7,40	1,15	18,40	1 105	4,70	7,75
Horizons BetaPro	HVU	29,98	2,51	9,14	818	8,69	63,76
Horizons BetaPro	HUD	9,78	0,71	7,83	22	7,30	14,12
Horizons BetaPro	HMD	6,35	0,45	7,63	40	4,42	11,49
iPath S&P 500 VIX	VXX	44,84	2,54	6,00	112	19,08	62,87
Nex J Systems	NXJ	6,99	0,39	5,91	2	6,50	9,25
Cargojet	CJT.A	7,73	0,43	5,89	1	7,05	9,49
Horizons BetaPro	HZD	5,86	0,32	5,78	1 017	3,81	14,36
Signature	SDF.UN	6,40	0,34	5,61	0	6,01	10,49
Horizons BetaPro	HSD	9,24	0,48	5,48	583	8,64	12,87

LES PERDANTS EN %

Pstmda Nwk Vt Nc	PNC.B	8,16	-1,84	-18,40	0	8,16	17,75
US Gold Canadian	UXE	3,62	-0,52	-12,56	1	3,55	9,25
Xingery	XRG	3,06	-0,36	-10,53	78	2,38	6,20
5N Plus	VNP	5,42	-0,54	-9,06	328	5,10	10,25
Mercator Minerals	ML	1,72	-0,16	-8,51	897	1,19	4,90
NGEx Resources	NGQ	2,71	-0,24	-8,14	33	1,05	4,00
Extract Resources	EXT	8,26	-0,73	-8,12	1	5,96	11,05
Horizons BetaPro	HJU	9,49	-0,82	-7,95	35	7,55	18,58
Mines Management	MGT	2,53	-0,21	-7,66	8	1,44	4,29
Automodular	AM	1,70	-0,14	-7,61	11	0,70	2,25

ÉCONOMIE

Mise en garde de la Banque du Canada

La crise européenne menace l'économie canadienne

Les consommateurs devraient faire preuve de prudence

JULIAN BELTRAME

Ottawa — La Banque du Canada a lancé hier une mise en garde contre les risques de contagion en provenance d'Europe, tout en prévenant que l'économie et les systèmes financiers canadiens étaient déjà affectés et que les risques de détérioration de la situation étaient élevés.

Dans sa revue semestrielle du système financier publiée hier, la banque centrale a affirmé sans détour que les Canadiens devaient commencer à se préoccuper de la crise de la dette en Europe et de ses possibles répercussions au pays. «Le Conseil de direction estime que les risques pesant sur la stabilité du système financier canadien sont élevés et qu'ils se sont considérablement accrus au cours des six derniers mois», a écrit l'institution.

«Depuis juin, la désaffection mondiale pour le risque dans le sillage de la crise en Europe s'est,

de fait, traduite par un repli considérable du prix des actions et d'autres actifs risqués ainsi que par un creusement des écarts de crédit au Canada, mais de moindre ampleur que dans la plupart des autres pays», a-t-elle ajouté.

«Si la crise devait s'aggraver et s'étendre de plus en plus aux grandes économies européennes, elle pourrait se répercuter davan-

«Les risques pesant sur la stabilité du système financier canadien sont élevés et se sont considérablement accrus au cours des derniers six mois»

tage sur le Canada, par les canaux du crédit et du financement [...] Une évolution défavorable en Europe accroîtrait le risque d'une dégradation notable des conditions de financement des institutions canadiennes», a aussi écrit la banque.

Aux yeux de l'institution, les mesures appliquées jusqu'ici

afin de contrôler la crise européenne de la dette «n'ont pas été à la hauteur». Non seulement l'économie mondiale est-elle vulnérable, mais de nombreux Canadiens qui ont profité de faibles taux d'intérêt pour accumuler les dettes pourraient bientôt être incapables de les rembourser, est-il par ailleurs écrit dans le document.

La banque centrale s'inquiète tellement de l'endettement des ménages, qui atteint des niveaux sans précédent et continue à s'alourdir, qu'elle conseille à Ottawa de surveiller la situation de près. Elle a rappelé qu'une année s'était écoulée depuis que le gouvernement fédéral a resserré les règles d'obtention d'un prêt hypothécaire. Le marché immobilier a depuis pris du mieux, a indiqué la banque, et les Cana-

diens continuent à emprunter à un rythme plus rapide que la croissance de leurs revenus.

La banque a aussi rappelé que la faiblesse des taux d'intérêt et la piètre performance des marchés faisaient pression sur les régimes de retraite, qui sont plus à risque d'être incapables de s'acquitter de leurs obligations financières.

Enfin, la Banque du Canada a indiqué que les marchés financiers avaient à l'œil la dette souveraine du Japon et celle des États-Unis, en particulier à la suite du fiasco budgétaire du mois d'août à Washington, qui a mis en lumière le caractère dysfonctionnel de la situation politique états-unienne. Il existe un «risque, faible mais non négligeable», que les investisseurs qui financent le service de la dette de ces deux pays réclament des taux d'intérêt plus élevés, a dit la banque.

La Presse canadienne

Les fabricants sont en train de rater une occasion d'investir

La compétitivité du Canada risque d'en souffrir, explique Carlos Leitao

ÉRIC DESROSIERS

Une grande déception de l'après-crise au Canada s'avère la faible augmentation de l'investissement des entreprises dans de nouveaux moyens de production à un moment où elles ont pourtant un pressant besoin d'améliorer leur productivité, constate la Banque Laurentienne. Cette situation est d'autant plus préoccupante que les banques seront probablement bientôt forcées d'augmenter les taux d'intérêt qu'elles réclament aux entreprises et aux ménages.

Les investissements des entreprises ont bien augmenté un peu depuis 2009, mais ils sont encore loin des niveaux qu'on aurait pu espérer compte tenu de la remarquable force du dollar canadien et des taux

d'intérêt à un plancher historique, a déclaré hier Carlos Leitao, stratège en chef et économiste en chef de Valeurs mobilières Banque Laurentienne, lors d'une conférence organisée par la section montréalaise de l'Association des économistes québécois (ASDEQ). «Lorsque vous enlevez la part de ces hausses qui vient de secteurs comme ceux de l'énergie et des mines, il ne vous reste plus grand-chose. Nos entreprises manufacturières en auraient pourtant grand besoin.»

Il ne faudrait pas perdre encore trop de temps, a-t-il prévenu. La concurrence de la Chine et des autres économies émergentes gagne de plus en plus de terrain, notamment dans le principal marché d'exportation du Canada: les États-Unis. Et puis, tous les experts ont beau dire que les banques centrales ne sont pas prêtes à relever leurs taux directeurs, cela ne veut pas dire que le coût du crédit effectif n'augmentera pas

bien avant pour les ménages et les entreprises.

Les problèmes de dette souveraine de plusieurs pays sont venus, en effet, pousser à la hausse les taux d'intérêt en vigueur dans les marchés obligataires, ce qui se répercute sur le prix d'autres types de prêts, notamment les hypothèques, a-t-il expliqué au *Devoir*, en marge de la conférence. Le resserrement des règles financières internationales aura également un coût que les banques n'auront pas le choix, dit-il, de refiler à leur clientèle par une hausse des surprimes appliquées à leurs taux préférentiels.

Les entreprises devraient profiter des bas taux d'intérêt

Mauvais calcul

Selon Statistique Canada, les investissements en machines et en matériel des entreprises canadiennes s'élevaient à 110,7 milliards l'an dernier en dollar constant. C'était un peu mieux que les 99 milliards investis en 2009, mais moins que les 118,6 milliards de 2006 et les 123 milliards de 2007 et de 2008.

Selon certains, le faible niveau d'investissement des entreprises canadiennes serait entre autres attribuable aux PME, a-t-on rappelé hier. Ces dernières ne verraient pas pourquoi elles consacreraient une part de leurs maigres profits à la modernisation de leurs moyens de production alors que l'économie tourne au ralenti, particulièrement aux États-Unis.

«C'est vrai que la croissance économique s'annonce faible pendant encore un certain temps», a admis Jean-Pierre Aubry, économiste associé au CIRANO et au Comité des politiques publiques de l'ASDEQ. Mais c'est une raison de plus d'essayer d'améliorer sa compétitivité.»

Le Devoir

Bénéfice des six grandes banques: 23,6 milliards

La Banque Nationale a inscrit un profit de 294 millions au dernier trimestre

GÉRARD BÉRUBÉ

Dernière des six grandes banques à dévoiler ses résultats financiers, la Banque Nationale ajoute son nom à ces institutions ayant affiché un bénéfice record. Sa contribution porte le bénéfice net cumulé des six à 23,6 milliards en 2011, en hausse de 15 % sur un an.

Ce bénéfice net cumulé se compare à celui de 20,5 milliards de l'exercice 2010. Il traduit le fait que les banques ont terminé l'exercice en force, avec un bénéfice net total de 6,4 milliards au quatrième trimestre clos le 31 octobre 2011, en hausse de 34 % sur celui de 4,8 milliards du trimestre correspondant de 2010.

La Banque Nationale a contribué à cette performance d'ensemble en comptabilisant un bénéfice net de 294 millions, ou de 1,74 \$ par action, au dernier trimestre de l'exercice 2011, en hausse de 2 % sur celui de 287 millions, ou

Bénéfice net des banques au 31 octobre (en millions de \$)							
	Actif (milliards)	2011	4 ^e trimestre		2011	année 2010	Rend. sur fonds propres
			2010	Var. (%)		2010	Var. (%)
Royale	752	1599	1121	+43 %	4892	5223	-7 %
TD	686	1566	994	+58 %	5889	4644	+27 %
Scotia	575	1240	1115	+11 %	5268	4339	+21 %
Montréal	477	897	739	+21 %	3266	2810	+16 %
CIBC	354	794	500	+59 %	3079	2452	+26 %
Nationale	156	294	287	+2 %	1213	1034	+17 %
Total		6390	4756	+34 %	23607	20502	+15 %

de 1,66 \$ l'action, dérogé un an plus tôt. Ces résultats renferment des charges non récurrentes relatives à l'acquisition de Wellington West Holdings et à des indemnités de départ. Cette transaction de 273 millions, annoncée en mai, a permis à la Nationale de détenir 100 % de la firme abritant 223 conseillers en placement répartis entre une cinquantaine de succursales au Canada et revendiquant un ac-

tif sous administration de 10 milliards. Cette transaction explique en partie la hausse de 42 % du bénéfice net annuel dérogé dans le secteur Gestion de patrimoine

Pour l'ensemble de l'exercice, la BN a dérogé un bénéfice net record de 1,21 milliard, en hausse de 17 % sur celui de 1,03 milliard de 2010. Par action, il est passé de 5,94 \$ à 6,85 \$, produisant un rendement sur fonds propres de 18,1 %, contre 17,7 %.

La Banque a accompagné cette performance d'une hausse de 6 % de son dividende trimestriel, à 75 ¢ l'action ordinaire.

Outre la forte progression du bénéfice dans le segment Gestion du patrimoine, la Nationale affiche une augmentation de 6 % de son bénéfice dans le secteur Marchés financiers et de 9 % dans son secteur traditionnel Particuliers et entreprises.

Le Devoir

Bell augmente le dividende aux actionnaires

Le fonds de retraite sera aussi renfloué à hauteur de 750 millions

FRANÇOIS DESJARDINS

Une fois de plus, Bell ouvre le portefeuille au bénéfice de ses actionnaires et de la caisse de retraite de ses employés. La société a annoncé hier une nouvelle hausse de son dividende — qui cumule maintenant une augmentation de 49 % depuis trois ans — et un versement volontaire de 750 millions au fonds de retraite.

La compagnie, qui cherche des moyens d'utiliser son excédentaire depuis l'échec de sa vente en 2008 pour satisfaire les actionnaires, va aussi racheter des actions à hauteur de 250 millions. Cela plait généralement aux actionnaires, car il

s'agit d'un geste qui raffermirait le cours des actions en circulation. Depuis 2008, elle en a racheté pour 1,5 milliard.

Quant au versement au régime de retraite, Bell a reconnu qu'il est entièrement déductible aux fins de l'impôt, son geste lui permettant d'économiser environ 170 millions à ce chapitre en 2012. Chez Bell, on espère effacer le déficit du régime de retraite, qui est à prestations déterminées, d'ici 2014.

«L'augmentation [du dividende] reflète notre confiance en la réalisation de notre plan d'affaires, sentiment qui repose sur l'exécution efficace de nos impératifs stratégiques par l'équipe de Bell ainsi que sur un solide bilan

présentant d'amples liquidités, a dit dans un communiqué le président de Bell, George Cope. Nous avons la souplesse financière nécessaire pour récompenser nos actionnaires, tout en poursuivant nos importantes dépenses d'investissement dans les réseaux et les services à large bande.»

Le groupe de télécommunications n'est jamais à sec de profits, qui se chiffrent généralement à plus de 600 millions par trimestre et à plus de 2 milliards par année. Le dividende va donc passer de 2,07 \$ à 2,17 \$ au cours de l'année 2012. Sur les marchés, l'ensemble des mesures semble avoir été bien reçu hier, car l'action de BCE, la société mère, a grimpé de 1 %, à 40,60 \$, à la

Bourse de Toronto.

Le projet visant à vendre Bell à un consortium d'investisseurs en 2008 se voulait une réponse au mécontentement de certains actionnaires qui n'en pouvaient plus de voir le cours de l'action patauger autour de 28-30 \$ pendant des années. Ironiquement, le cours de l'action a pris 10 \$ depuis cette époque.

«L'annonce est positive, car elle illustre bien le coussin financier dont dispose la compagnie et son engagement consistant à retourner de l'argent comptant aux actionnaires», a écrit dans une note aux clients l'analyste Maher Yaghi, de Valeurs mobilières Desjardins.

Le Devoir

Léger Marketing acquiert la maison de sondage Isopublic, en Europe

Léger Marketing poursuit sa croissance internationale en faisant sa première incursion en Europe. Léger Marketing est devenu l'actionnaire majoritaire de la société de sondage et de recherche marketing Isopublic, de Suisse.

Isopublic a été fondée en 1943. Son achat constitue la cinquième acquisition de Léger Marketing au cours des dix dernières années, après celle de Criterion à Toronto, Criterion Research à Edmonton, Claros Research à Calgary et Arc Research à Philadelphie. Léger Marketing compte maintenant 800 employés répartis à ses bureaux de Montréal, Québec, Toronto, Edmonton et Calgary au Canada, Philadelphie, Denver et Tampa aux États-Unis et Zurich en Suisse.

«L'acquisition d'Isopublic est stratégique pour Léger Marketing puisqu'elle nous donne accès à sa

clientèle internationale basée en Suisse. Notre présence en Europe nous permet également d'accompagner notre clientèle nord-américaine, telle que Johnson & Johnson, Microsoft, Merck, Wells Fargo, Wal-Mart, AT&T, Scientific Games, Research in Motion, Adidas, Disney, Quebecor, Loblaw's, Cascades, Couche-Tard, L'Oréal, LG, Samsung et d'autres, sur les marchés européens», a précisé Jean-Marc Léger.

Le président de Léger Marketing a tenu à souligner que c'est la première fois de l'histoire qu'une firme de sondage au Canada fait une acquisition en Europe. Il a rappelé que la majorité des firmes concurrentes canadiennes ont plutôt été achetées par des multinationales, et que Léger Marketing préfère recourir à la stratégie inverse.

Le Devoir

Ralentissement des mises en chantier

Ottawa — Le nombre désaisonnalisé annualisé de mises en chantier d'habitations s'est établi à 181 100 en novembre, après s'être élevé à 208 800 en octobre, a indiqué hier la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL).

L'économiste en chef adjoint au Centre d'analyse de marché de la SCHL, Mathieu Laberge, a expliqué que cette baisse s'ex-

plique par le ralentissement de l'activité dans le segment des logements collectifs.

Le nombre désaisonnalisé annualisé de mises en chantier dans les centres urbains a reculé de 14,4 % en novembre, pour se situer à 158 900 en novembre. Il a augmenté de 3,5 % dans le segment des maisons individuelles, mais il a diminué de 23,3 % dans celui des logements collectifs, pour

s'établir respectivement à 63 600 et à 95 300.

Toujours en novembre, le nombre désaisonnalisé annualisé de mises en chantier en milieu urbain a fléchi de 30,6 % en Ontario, de 13,4 % dans les Prairies et de 3,6 % en Colombie-Britannique, tandis qu'il a progressé de 8,3 % dans l'Atlantique et de 3,2 % au Québec.

La Presse canadienne

Les petits frères des Pauvres
La famille des personnes âgées seules
Pour donner
1.866.627.8653

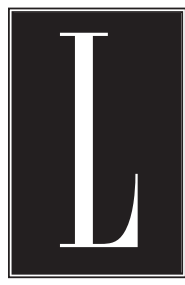
Congédié?
Voyez
François Gendron
avocat
LL.L., M.A., Ph.D.
Vieux Montréal 514.845.5545

ÉDITORIAL

Périmètre de sécurité

L'abdication

La libre circulation des biens a désormais pour pendant la moins libre circulation des personnes. Il y a tout de la compromission dans l'entente «historique» signée mercredi par le premier ministre Stephen Harper et le président américain Barack Obama, qui mêle allègrement commerce et sécurité.



Les Américains n'en sont toujours pas revenus: dix ans après le 11-Septembre, ils restent convaincus que le Canada est un repère de terroristes et qu'il est de leur devoir de se mêler de les débusquer.

Pas plus tard qu'en septembre dernier, cette thèse se retrouvait en toutes lettres dans un rapport émanant du département du Homeland Security, qui supervise notamment l'agence frontalière américaine. On y évoquait dès lors la possibilité d'ériger un mur entre les deux pays pour empêcher les passages illégaux! Le gouvernement américain a rapidement corrigé le tir: cette option n'était pas envisagée... «pour le moment». Mais il faut avoir ce scénario en tête quand il s'agit d'analyser le nouveau Plan d'action sur la sécurité du périmètre et la compétitivité économique conclu par le tandem Harper-Obama.

Le plan répond certes à des besoins commerciaux: du côté canadien, on se plaint depuis longtemps des tracasseries administratives qui nuisent à l'accès au marché américain. En juillet 2009, un rapport conjoint des chambres de commerce canadienne et américaine en donnait une trentaine d'exemples, insistant sur l'urgence d'agir. On comprend dès lors que Perrin Beatty, président de la Chambre de commerce du Canada alors comme aujourd'hui, ait été dithyrambique mercredi. «Noël arrive tôt cette année pour tous les Canadiens», a-t-il commenté.

Mais il y a un monde entre l'uniformisation des noms des coupes de viande ou la facilitation des échanges des composantes nécessaires à la fabrication des voitures et l'accès aux informations personnelles des voyageurs.

Le gouvernement Harper fait tout un plat de la protection de la vie privée contre l'ingérence de l'État: c'est pour cette raison qu'il a aboli tant le registre des armes à feu que l'obligation de répondre au formulaire long du recensement. Pour mieux marteler son point, il a même osé évoquer des risques imaginaires d'emprisonnement.

Mais les milliards de dollars du commerce américain incitent à tous les compromis. Après l'obligation faite aux Canadiens de se doter d'un passeport pour entrer aux États-Unis, il faudra maintenant que le Canada note spécifiquement qui sort du pays et pour combien de temps, information qui sera disponible aux Américains qui en feront on ne sait trop quoi.

La seule certitude, c'est que les risques de dérapage sont bien réels — le cas Maher Arar, Canadien que les Américains ont sans vergogne et sans preuve expédié en Syrie où il a été torturé, ne peut mieux le démontrer. Et l'on connaît leur fâcheuse tendance à dresser des listes de suspects bourrées d'erreurs, qui ont un impact épouvantable sur ceux qui sont pris dans de tels filets.

En septembre dernier, un ancien diplomate canadien, Gar Pardy, s'inquiétait de l'entente qui était alors en préparation. Il dénonçait vivement les importantes concessions demandées par les Américains en matière de sécurité. À la rigueur, soulignait-il dans un rapport, l'échange d'informations serait acceptable s'il y avait un organisme ou porter plainte. Or, ce mécanisme n'existe pas dans l'entente de mercredi. Il ne faut pas s'en étonner: les Américains n'abandonneront aucune parcelle de contrôle en matière de sécurité.

Le Canada sacrifie donc les droits civils au commerce. C'est en ce sens, terrible, qu'il s'agit d'une entente sans précédent.

jboileau@ledevoir.com

Crise de l'euro

Le fatras!

Devoir de précaution oblige, tout un chacun se doutait bien que les banques centrales des pays qui partagent l'euro et celles des nations qui ne sont pas membres de la zone planchaient sur l'hypothèse d'un possible enterrement de la monnaie commune introduite en janvier 2002. Mais très peu se doutaient que certains États avaient pris des mesures aussi avancées que celles publiées par le *Wall Street Journal* dans son édition d'hier. On y apprend que l'Irlande et la Grèce, qui ont adopté l'euro, travaillent dans la plus grande discrétion à la remise à niveau de la production de leurs anciennes monnaies, la Suisse étudie le remplacement de l'euro comme monnaie de référence par un panier de monnaies, d'autres nations qui ne sont pas dans la zone songent à implanter d'autres systèmes, etc.

En clair, cette série de gestes révèle que ce qui était impensable en septembre est désormais dans l'ordre des choses. Tout le monde ou presque affûte ses armes en fonction d'une reconfiguration de la zone. Soit celle-ci demeure en l'état, soit elle se subdivise, soit elle éclate carrément. Signe d'un temps financier empreint d'une morosité extrême, de ce côté-ci de l'Atlantique, et à Wall Street en particulier, les J. P. Morgan Chase & Co. multiplient les conseils selon lesquels il faut parier sur la fin de l'euro tel qu'on l'a connu.

En attendant l'issue du énième sommet de la dernière chance qui se tient aujourd'hui, beaucoup d'observateurs comme des acteurs politiques assurent qu'il y a d'ores et déjà un perdant et un gros: le Royaume-Uni. En effet, dans tous les cas de figure, il est clair que la marge de manœuvre du Royaume-Uni sera amputée. Si la monnaie unique sombre en tout ou en partie, alors la santé économique de Londres et des environs sera chancelante étant donné que les 17 absorbent les deux tiers des exportations britanniques.

Si «Merkozy» obtient satisfaction en matière d'harmonisation budgétaire, fiscale, économique, alors on assistera à une réduction des pouvoirs financiers dont la City s'est dotée. Au 10 Downing Street, on craint comme la peste que dans la foulée de cette crise, le couple franco-allemand mette à profit les changements proposés, s'ils sont acceptés par des tiers, pour mieux gommer certaines des capacités financières de Londres. D'où le souhait formulé par le premier ministre David Cameron que toute réforme de la zone euro soit l'objet d'un traité discuté par les 27 membres de l'Union européenne (UE).

Pauvre Cameron! Il est aussi coincé entre divers clans européens qu'il l'est en interne. D'un côté, il compte dans sa coalition des membres du Parti libéral-démocrate qui s'avèrent les plus europhiles des élus britanniques; de l'autre, il doit ferrailleur avec un caucis conservateur eurosceptique qui tient mordicus à ce qu'un référendum sur le maintien des liens avec l'UE soit organisé sachant fort bien que selon les sondages, les partisans du divorce avec le continent l'emporteraient largement.

Lorsqu'il est arrivé au pouvoir en 2010, Cameron espérait fonder un axe franco-britannique pour rééquilibrer des rapports de force qu'il jugeait trop à l'avantage de l'Allemagne. À cause de la crise, son espoir a été douché.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX

Rédactrice en chef JOSEÉ BOILEAU

Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE

Directeur de l'information ROLAND-YVES CARIGNAN

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, PAUL CAUCHON

Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET

Directeur, ventes publicitaires JOSÉ CRISTOFARO



L E T T R E S

Solidarité bien ordonnée passe par des impôts bien dirigés

La période des Fêtes est faste en appels à la charité. Ceux-ci prennent parfois de curieuses formes lorsque ceux qui donnent le font contre un éventuel retour sur leur don qui leur permettra de consommer ce que ceux à qui est destinée leur générosité n'auront jamais accès: dégustation de vins, soupers cinq services, livres neufs, rencontres avec gens célèbres, et *tutti quanti*. C'est le concept de lots mis aux enchères qui a fait son apparition dans les dernières années.

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler, surtout au moment où sont diffusés différents rapports qui font état d'un écart croissant entre riches et pauvres, notamment au Canada, que la plus discrète et la meilleure manière de partager sa richesse est de payer ses impôts, tous ses impôts. C'est aussi de faire pression sur les gouvernements pour que ces impôts soient dirigés vers les secteurs les plus pertinents en matière de lutte contre la pauvreté: éducation, santé, logement abordable... et vers l'art et la culture qui enrichissent l'âme et l'esprit et dont la majorité des créateurs vivent avec de faibles revenus.

Nicole Brais
Québec, le 7 décembre 2011

Bravo les filles!

Les «enfants de la réforme» nouvellement admis au cégep auront cette année leur premier résultat, leur première moyenne, leur premier bulletin compilé par les «vieilles instances du cégep». On

nous avait prédit le pire; sans langue, sans culture, sans le bagage qu'aurait dû leur inculquer l'école secondaire afin de réussir convenablement leur cours au collégial. Les entités sévères et invisibles de notre ministère sonnaient d'emblée l'alarme au cancre.

Enseigner aujourd'hui c'est aimer avant tout. Enseigner c'est croire en l'autre. Les failles du système sont nombreuses: on ne peut plus évaluer un collège de région avec les mêmes critères qu'un collège de Montréal. Il y a aussi, même si on n'ose l'admettre, un fossé qui se creuse entre les écoles privées et les écoles publiques, les hommes et les femmes, les nouveaux arrivants bons en math mais faible en français et les «Québécois» bons en langue mais faibles en math. L'éducation, tout comme la santé, est trop souvent sujette à l'alarmisme populaire.

Mes élèves en 2011 ont été fantastiques, allumés, intelligents, drôles, travailleurs, curieux, et il y avait parmi eux des étudiants supérieurs à tous ceux que j'avais rencontrés jusqu'ici. Pour la première fois en vingt ans d'enseignement, je vais octroyer la note de 100 % comme note finale en français à trois de mes élèves. En plus de répondre exactement aux cinq tests de lecture, elles (oui, ce sont des filles) ont écrit deux dissertations impeccables sur Molière, Voltaire, Rousseau, la censure en littérature, les écrivains de la Révolution, incluant des références dignes d'étudiants de troisième cycle à l'université (Annie Le Brun, Nietzsche, Yves Bonnefoy, Edgar Morin, Derrida, Gilles Deleuze). Merci beaucoup, vous venez de briser toutes les

moyennes comme tous les préjugés. Et j'en profite pour vous nommer: Ariane Vanasse, Eve-Marie Robinette, Jasmine Saint-Martin. Bravo les filles!

Jean-François Poupart
Professeur au collège Édouard-Montpetit,
docteur de lettres modernes et écrivain
Le 7 décembre 2011

Mise à l'écart du Canada

Le *Devoir* n'a pas signalé la création le 3 décembre de la Communauté des États latino-américains et caraïbes. (CELAC). Trente-trois États des Amériques se sont réunis sans les États-Unis et le Canada.

Il ne faut pas s'illusionner; malgré les dénégations diplomatiques, il s'agit bien d'une remise en cause directe de l'Organisation des États américains, OEA, cette association de souris dominée par un chat... (34 États sauf Cuba).

Cette mise à l'écart du Canada résultant de l'actuelle politique servile du gouvernement Harper, qui s'illustre en se voyant «rat» à l'abri du chat, met en péril la prégnance et la légitimité de la Cour interaméricaine des droits de l'homme de l'OEA et de ses Déclarations de droits.

Il n'y a donc pas qu'à Durban ou à Jérusalem que la politique internationale réactionnaire du Canada a des conséquences graves, non seulement sur les droits, le respect du Canada dans le monde, mais encore sur ses opportunités économiques.

Georges A. LeBel
Avocat à la retraite et professeur
de droit à l'UQAM
Le 7 décembre 2011

LIBRE OPINION

Troublantes inégalités sociales

Collectif d'auteurs

Qui aurait envie de se contenter d'un salaire de misère de 10 000 \$ par année? C'est pourtant le lot d'un grand nombre de travailleurs à statut précaire. Le problème, c'est que leur situation se détériore au lieu de s'améliorer. Il y a 20 ans, la moyenne des salaires de la tranche supérieure (les 10 % qui reçoivent les salaires les plus élevés) était huit fois plus grande que la moyenne des 10 % du bas de l'échelle. Aujourd'hui, cette différence, loin de s'atténuer, est 10 fois plus grande.

Le rapport tout juste dévoilé par l'OCDE sur ce sujet est alarmant. Réputé comme étant l'un des meilleurs pays du monde il y a quelques années à peine, le Canada voit désormais sa situation économique et sociale se dégrader sans cesse — et nous ne parlons pas de l'immense pauvreté qui subsiste dans de nombreuses communautés autochtones, comme c'est le cas à Attawapiskat. Un scandale!

Des esprits mesquins se consoleront en pensant que ces écarts sont bien pires aux États-Unis à 15 contre 1, mais avouez que de pareilles inégalités sociales sont loin d'être enviables avec ces millions de sans-emploi à la recherche d'un toit. Il y a pourtant moyen de faire autrement: dans des pays comme la Suède, l'Allemagne et le Danemark, ce ratio n'est que de 6 contre 1. Une différence de 6 contre 1, comparati-

vement à 10 contre 1 au Canada!

L'OCDE ne nous avait guère habitués à ces élans de compassion. Il y a quelques années à peine, elle incitait les pays industrialisés à la déréglementation et à l'assouplissement de leurs conditions de travail. Aujourd'hui, elle fait amende honorable en critiquant la progression du temps partiel chez les travailleurs et en déplorant l'insuffisance des prestations sociales pour redistribuer la richesse. Pire, elle croit qu'il faudrait surtaxer les plus riches parmi les riches, ceux qui gagnent des salaires exorbitants! C'est le monde à l'envers.

«Ce n'est même pas une question morale. C'est une question économique», affirme Angel Gurría, secrétaire général de l'OCDE. Car voilà que de telles inégalités désespèrent les jeunes, nourrissent le cynisme envers la société et nuisent à la croissance de l'économie. C'est le monde à l'envers, disions-nous!

Il est prouvé que le dollar des plus pauvres se dépense localement, faisant tourner l'économie du voisinage, alors que le dollar des plus riches s'abrite derrière les évasions et les paradis fiscaux, avec bien peu de retombées locales. À se demander qui sont les véritables assistés sociaux!

Le hasard a voulu que ce rapport de l'OCDE soit rendu public au lendemain de la guignolée des médias. Une journée de l'année où tous mettent la main à la

pâte pour permettre aux plus mal pris de mettre un peu de beurre sur leur pain. Bien des groupes d'employés se cotisent aussi pour offrir des paniers de Noël qui seront redistribués par des organismes d'entraide. Bravo! Ce sont là de beaux gestes à imiter.

Toutes ces initiatives de partage sont nécessaires, essentielles même, tellement la détresse est grande. Mais elles ne nous dispensent pas de l'obligation de construire une société plus juste. Le problème, c'est que la pauvreté n'intéresse personne, les médias les premiers. Les inégalités sociales donnent rarement lieu à de grandes enquêtes, à des remises en question.

Pendant qu'une nation tout entière s'insurge — avec raison — contre l'intimidation à l'école, que fait-on pour combattre les préjugés envers les pauvres et les assistés sociaux qu'on ne cesse d'intimider sur la place publique? Quelles mesures nos gouvernants sont-ils prêts à adopter pour que notre société soit un peu plus égalitaire, pas seulement à l'approche de Noël, mais durant toute l'année?

Ont signé ce texte: Guy Bédard, Grégoire Bissonnette, Michel Cantin, Robert Fleury, Michel Laberge, Gabrielle Lachance, Marguerite LaRoche, Lisette Lemelin, Laurette Lepage, Denise Pageau, Annine Parent, Jacques Racine.

IDÉES

Élections dans Bonaventure

Une défaite morale dans le Grand Livre des indépendantistes progressistes

MARC LAVIOLETTE
PIERRE DUBUC

Respectivement président et secrétaire du SPQ Libre

Le 5 décembre dernier, lors du dévoilement des résultats de l'élection partielle dans Bonaventure, le Parti libéral, le Parti québécois et Québec solidaire ont crié «victoire!» Victoire réelle pour un, victoire morale pour les deux autres. Mais les véritables gagnants étaient deux partis «officiellement» absents de cette confrontation électorale: la Coalition avenir Québec (CAQ) de Sirois-Legault et la coalition Québec solidaire-NPD!

Que le candidat libéral ait réussi à remporter l'élection avec près de 50 % des suffrages exprimés, malgré un taux d'insatisfaction stratosphérique à l'endroit du gouvernement Charest, en dit plus sur la faiblesse des partis d'opposition que sur un quelconque engouement des citoyens de la circonscription de Bonaventure pour le Parti libéral.

Mme Marois s'empêtre

Mme Pauline Marois a eu beau déclarer, le soir de l'élection, que sa présence pendant neuf jours dans la circonscription s'expliquait par son «amour des Gaspésiennes et des Gaspésiens», tout le monde avait compris qu'elle devait prouver que le Parti québécois pouvait, sous son leadership, remporter la prochaine élection générale.

Le moins qu'on puisse dire, c'est que malgré un gain de 8 points de pourcentage par rapport au dernier scrutin, la démonstration n'est pas probante. Le chroniqueur du *Devoir* Michel David a pertinemment rappelé que, lors de sa dernière victoire générale, en 1998, le Parti québécois, bien qu'il ait perdu la circonscription aux mains de Nathalie Normandeau, avait tout de même récolté 46,5 % des suffrages. Avec un maigre 37 %, en effet, on est loin du compte.

Pour expliquer la défaite de son parti, Mme Marois a donné, entre autres raisons, l'absence de la CAQ! Selon elle, le parti de Sirois-Legault aurait divisé le vote fédéraliste et favorisé l'élection du candidat péquiste. Mis à part l'incongruité d'expliquer une défaite par une absence, l'explication n'est pas crédible. Mme Marois, dont les sondages constituent pourtant le sextant politique, sait très bien que les deux tiers des appuis potentiels à la CAQ proviennent de l'électorat péquiste.

Un autre argument invoqué comme facteur explicatif du piètre résultat du PQ est la crise que traverse le parti depuis la démission de cinq députés. «Nous sommes perçus comme un parti de «chicanes», a déploré Mme Marois en agitant sa baguette de préfet de discipline.

Mais c'est elle-même qui a déclenché la «chicane» qui a conduit aux démissions et à la dégringolade du parti dans les sondages, avec le projet de loi 204 sur l'amphithéâtre de Québec. Avant la «chicane», le PQ dominait dans les sondages avec 34 %; il fait à peine la moitié de ce score aujourd'hui.

Le tango se danse à deux, non à trois

Mme Marois fait une cour assidue à Pierre Karl Péladeau. Après l'affaire de l'amphithéâtre, ce fut la valse-hésitation sur le projet de loi ayant pour but de moderniser la loi antibuseurs de gré-



Pauline Marois et l'actuel chef de la Coalition avenir Québec, François Legault, à l'époque où ce dernier était un membre influent du Parti québécois.

ve, une mise à jour nécessaire comme l'a révélé le conflit au *Journal de Montréal*. Bien que déposé à l'origine par le député péquiste Guy Leclair, Mme Marois y a subitement vu, à la veille du vote, un «déséquilibre» en défaveur de la partie patronale.

Le député Leclair ayant été, la veille du vote, écarté du caucus, sous de fausses allégations d'avoir été une «taupe», c'est la députée indépendante Louise Beaudoin qui a appelé le vote en commission parlementaire. Et ce n'est qu'après avoir été sermonné publiquement par les dirigeants de la FTQ, de la CSN et de la CSQ, que le Parti québécois a rattrapé en catastrophe pour soutenir le projet de loi.

Cette tiédeur — pour employer un euphémisme — de Mme Marois à l'égard des droits des travailleurs ne nous étonne pas. Sa feuille de route à ce chapitre, depuis qu'elle préside aux destinées du Parti québécois, est éloquent. Elle a pris une telle distance à l'égard des organisations syndicales qu'elle a manœuvré de façon à ce qu'il ne soit fait aucune mention, dans le programme adopté au mois de juin dernier, du monde du travail et des organisations syndicales. Même les mots «travailleurs» et «travailleuses» y sont absents! Une première dans l'histoire du Parti québécois!

Lors du conflit au *Journal de Montréal*, Pierre Karl Péladeau aimait répéter qu'il «faut être deux pour danser le tango», insinuant une absence de volonté de négocier de la part du syndicat. A deux reprises, Mme Marois s'est présentée sur la piste de

danse, mais M. Péladeau l'a éconduite. De toute évidence, PKP a trouvé son partenaire dans François Legault. Dans ses médias, il promet sa personne et son parti à coups de sondages favorables et de pages frontispices bien léchées.

La coalition QS-NPD

Au lendemain de la dernière élection fédérale, et de l'appui ouvert d'Amir Khadir au NPD, nous soulignons le fait que, dans 59 circonscriptions au Québec, le NPD disposera d'une infrastructure organisationnelle et politique qui pourrait être mise au service de Québec solidaire.

C'est exactement ce qui s'est produit dans Bonaventure. La candidate de Québec solidaire venait directement du bureau du député NPD de la région. Sur le site Internet de Québec solidaire, on présente Patricia Chartier comme une «passionnée que le nouveau député fédéral est allé chercher pour s'occuper des relations avec les citoyens à son bureau de circonscription, en raison de sa connaissance des dossiers régionaux».

Non seulement on évite de mentionner le nom du parti du député, mais on présente Patricia Chartier comme une personne, sans affiliation politique! Le morceau est un peu gros à avaler!

Mais, soyons bons joueurs, concédons la victoire morale à Québec solidaire... et au NPD! Et inscrivons l'élection de Bonaventure dans la colonne «défaite morale» du Grand Livre des indépendantistes progressistes!

La place des femmes



LISE PAYETTE

À la douce mémoire des féministes disparues

Nous venons de commémorer la mort des filles de Polytechnique pour la 22^e fois. La douleur n'a jamais disparu malgré les années. Des femmes se sont donné comme mission de garder le dossier ouvert, car le drame de Polytechnique n'a jamais été élucidé. Trop de questions sont restées sans réponse parce que notre société n'a pas eu le courage de faire face au débat qu'il aurait fallu faire, aux responsabilités qu'il aurait fallu assumer; il était tellement plus simple de parler de la folie du tueur que du droit des femmes d'être partout.

Pendant qu'à Ottawa les conservateurs majoritaires s'apprêtent à détruire le registre des armes à feu qui incarnait la victoire des femmes assassinées sur ce monde armé jusqu'aux dents, Louky Bersianyk est morte à son tour. Elle était une amie, du genre qu'on aime beaucoup et qu'on ne voit pratiquement jamais parce que nos routes se sont séparées il y a bien longtemps et qu'on regrette de ne pas avoir relancée quand il en était temps.

J'ai connu Lucille à Paris. Nous avions 30 ans. Nous étions toutes les deux, au même moment, à la recherche d'un sens à nos vies de jeunes femmes qui avaient pensé que le mariage était la clé du bonheur et de la réalisation de nos rêves pour découvrir que nous étions chargées de l'intendance familiale pendant que nos maris déployaient leurs ailes, travaillant à leur avancement et à leur réussite personnelle. Celle qui allait devenir Louky des années plus tard disait souvent: «Oui, mais nous... qu'est-ce qu'on fait?»

Ce nous, c'était le nous des femmes. Nous, les femmes, on fait quoi? Pendant des heures on se demandait s'il y avait de la place pour nous quelque part. On a vite épuisé la liste complète des «rebelles» françaises ayant laissé leur nom dans l'Histoire ou la littérature ou les arts avec le sentiment que le monde que nous avions laissé au Québec, même avec les rumeurs de Révolution tranquille qui nous arrivaient de temps en temps, ne se distinguait pas particulièrement par son ouverture en faveur des femmes.

Un jour, les Letarte, c'était leur nom, nous ont demandé l'hospitalité. Ils manquaient d'argent, car ils attendaient une bourse ou une subvention qui n'arrivait pas. C'était l'été. Pendant que mes enfants étaient au camp de vacances, nous avons partagé l'appartement pendant deux mois. C'est durant ces deux mois que je suis devenue la spécialiste d'une cuisine pas coûteuse, faite de pain, de fromage et de tomates, «car c'est tout ce que nous avions», et que Louky et moi avons découvert le féminisme. Nous en parlions pendant des heures. Nous parlions de faire fructifier nos talents, de réclamer l'égalité pour toutes les femmes, de cesser d'être la moitié de quelqu'un et de devenir un être humain à part entière capable d'assumer ses responsabilités... Nous avons découvert de Beauvoir et l'égalité qui commence dans le porte-monnaie... Nous avons découvert la lumière au bout du tunnel.

Pour nous, le monde venait de changer. Nous ne serions plus jamais les mêmes. Féministes et fières de l'être. Peu de temps après notre retour au Québec, Louky publiait *L'euélienne* et moi j'animais *Place aux femmes*. Nous étions devenues des femmes qui avaient de la suite dans les idées et nous n'étions pas seules. Le mouvement a pris de l'ampleur et des hommes ont fini par se rallier. Pas tous. D'autres, encore aujourd'hui, trouvent que les femmes prennent trop de place, qu'elles sont trop exigeantes et qu'il est plus que temps de les remettre à LEUR place... ces réactions sont souvent violentes.

À travers le monde, la place des femmes est sans cesse remise en question. En Grande-Bretagne, en 2010, 3000 femmes ont été victimes de crimes dits d'honneur. Les hommes s'exportent et exportent leurs croyances et leurs coutumes en même temps. Des femmes, couvertes de la tête aux pieds, se déplacent dans les villes et les campagnes, enfermées sous les voiles de toutes sortes, privées de leur liberté et de leur dignité. En Chine et en Inde, on élimine les fœtus féminins avant la naissance sous prétexte de contrôler l'augmentation du nombre de citoyens. Pourquoi les filles? Parce qu'elles n'ont aucune valeur et que chaque famille choisira d'attendre un garçon plutôt qu'une fille. La coutume s'étend maintenant à plusieurs autres pays d'Asie.

Aux États-Unis, il y a quelques jours, à l'occasion de ce qu'ils appellent le Black Friday, 129 166 armes à feu ont été achetées par des citoyens américains qui croient dur comme fer à leur droit constitutionnel de posséder une arme. En 2008, on avait vendu 97 848 armes. Donc, une augmentation de 32 % cette année.

On dit que les femmes ont beaucoup progressé depuis 50 ans. On a fait du chemin, paraît-il. Alors... qui c'est qui ne progresse pas?

Le lien social pour prévenir l'intimidation à l'école

DENIS JEFFREY

Professeur titulaire à la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université Laval

L'école est un milieu de vie qui vise à préparer les élèves à leur insertion sociale et professionnelle. La dimension sociale comporte un enjeu éthique primordial: l'apprentissage du libre exercice des libertés et des responsabilités comme citoyens. Dès lors, comment un milieu qui vise de tels objectifs peut-il sécréter lui-même autant d'actes sociaux, anoniques et destructeurs? Doit-on penser que les règles scolaires, fondées sur le respect absolu de la dignité de chacun, ne sont pas suffisamment claires?

Certes, le principe du respect mutuel est inconditionnel. C'est sur celui-là qu'on fonde tous les autres. Mais poser un principe ne suffit pas, il doit être continuellement rappelé, enseigné, illustré par des exemples concrets et bien réels. L'exercice du respect d'autrui se constate dans plein de petits actes quotidiens que nous nommons, par convenance, des rituels. En effet, nous montrons du respect à autrui lorsque nous le saluons, lorsque nous l'accueillons, lorsque nous nous excusons après l'avoir bousculé.

Dans nos usages, nous nous servons des rites de salutations, de politesse et de civilité

pour montrer notre respect, notre considération et notre déférence. Les rites sont des actions réciproques. On se conduit vis-à-vis autrui comme on aimerait qu'il se conduise à notre égard. Il existe une multitude de rites qui visent la régulation de nos conduites sociales. En plus de manifester le respect, ces rites visent également à créer ou recréer des liens sociaux, un esprit de corps, un sentiment d'appartenance. Tous semblables sous un même toit. Les petites différences individuelles sont alors amenées par l'effet bénéfique du sentiment d'appartenance.

Coupable: la différence...

Les élèves victimes de harcèlement et d'intimidation, le plus souvent, sont différents des autres. Différence physique, différence sexuelle, différence d'origine, différence religieuse. Aussi minime soit la différence, elle peut être objet de moquerie et de mépris. D'un point de vue politique, un établissement scolaire peut renforcer les règles et policer davantage les élèves, mais cela risque de créer un sentiment carcéral. L'école ne peut devenir un milieu carcéral.

On peut psychologiser ces situations et traiter les élèves fautifs. Mais combien faudrait-il d'intervenants pour rencontrer tous les élèves dont les comportements sont irrespectueux des autres?

D'un point de vue social, le maître problème est celui de l'acceptation des différences. N'est-ce pas là, par ailleurs, l'ultime objectif du nouveau programme Éthique et culture religieuse? La question essentielle est celle-ci: comment créer du lien social inclusif? La réponse qui m'apparaît la plus pertinente est la suivante: par les rituels.

Usage des rites

Le milieu scolaire doit insister sur les rituels pour l'accueil, pour les échanges sociaux, pour la politesse, pour la civilité, pour le sentiment d'appartenance, etc. Les rites ont cette faculté de véhiculer du sens, des valeurs choisies et des sentiments d'appartenance. De plus, les rites rassemblent, sans les inhiber, toutes les différences sous une identité commune. Évidemment, il n'y a pas une recette miracle aux nombreux problèmes causés par l'intimidation et le harcèlement.

Mais l'usage des rites a ceci de particulier qu'il engage tout un chacun sans dépenser un sou. Ritualiser, c'est consacrer un peu de temps pour que chacun de nous connaisse et se reconnaisse. Le ministère de l'Éducation peut certes investir des sous, mais ce ne sera jamais suffisant. L'investissement éducatif ciblé sur les rites qui créent du lien social demeure incontournable.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Information générale et métropolitaine : Dominique Reny (adjointe au directeur de l'information), Marie-Andrée Chouinard (éditorialiste, responsable de la page Idées), Marco Bélair-Cirino (général), Jeanne Corriveau (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec), Fabien Desjardins (société), Jean Dion (sports), Louis-Gilles Francoeur (environnement), Lisa-Marie Gervais (éducation), Pauline Gravel (sciences), Caroline Montpetit (affaires sociales), Brian Myles (justice), Louise-Maude Bloux Soucy et Amélie Daoust-Boisvert (santé) ; information politique : Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Guillaume Bourgault-Côté et Kathleen Lévesque (reporters) ; information culturelle : Michel Bélair (théâtre et cahier Culture), Stéphane Baillargeon (médiat), Frédérique Doyon et Isabelle Paré (reporters), Odile Tremblay (cinéma), Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end), Julie Carpentier (pupitre), Jean-Pierre Legault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives) ; Diane Précourt (responsable des pages thématiques), Émilie Folie-Boivin (pupitre) ; Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes) ; Michel Garneau (caricaturiste) ; Andréanne Bédard, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (correctrices) ; Benoît Munger, Philippe Papineau et Laurence Clavel (pupitre internet), Marie-Pier Frappier et Genevieve Tremblay (communis internet) ; Amélie Gaudreau (secrétariat à la rédaction) ; Karl Retino-Parazelli et Sophie Lambert-Racine (commis à la rédaction) ; DOCUMENTATION Gilles Paré (directeur), Manon Derome (Montréal), Monique Bherer (Ottawa), Dave Noël (Québec) ; PUBLICITÉ : Jean de Billy, Jennifer Demers, Jean-François Bossé, Marlene Côté, Stéphanie Désjard, Amel Elimam, Véronique Langlois, Simon Lanoie, Amélie Maltais, Maria M. Motta, Claire Paquet, Chantal Rainville, Isabelle Sanchez, Nadia Sobai (publicitaires), Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaires) ; PRODUCTION Christian Goulet (directeur de production), Olivier Zaida (directeur adjoint), Michel Bernatchez, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin, Nathalie Zemaits, INFORMATIQUE Yanick Martel (administrateur Web), Hansel Matthews (technicien informatique), PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Maxim-Olivier Leclerc (responsable par intérim service à la clientèle), Nancy Beaulieu, Manon Blanchette, Nathalie Filion, Marie-Lune Houde-Brisebois ; Jean-Robert Divers (responsable promotion), ADMINISTRATION Stéphane Roger (contrôleur), Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Béliveau (adjointe administrative), Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Claudine Chevrier, Véronique Pagé, Monique Proteau.

ACTUALITÉS

CLIMAT

SUITE DE LA PAGE 1

Le plan de l'Europe consiste à prolonger d'abord le protocole de Kyoto pour une deuxième phase de cinq ans, qui se terminerait en 2017-2018. Dès lors, si un nouveau traité sur le climat, qui regrouperait tout le monde, voyait le jour en 2015, les 193 pays qui ont ratifié la convention de Rio sur le climat en 1992 auraient deux ans pour s'engager dans ce traité ou protocole qui définirait les responsabilités et engagements de chacun. Entre-temps, la reconduction du protocole de Kyoto éviterait un effondrement du marché international des crédits d'émissions, lequel a continué de croître en 2011 à la grande satisfaction des milieux d'affaires internationaux, malgré l'incertitude qui entoure le sort de la deuxième phase de réductions.

L'annonce de la nouvelle coalition de ce qu'on pourrait appeler les «pays partants» («Willing Coalition») a mis côte à côte aujourd'hui les ministres et plénipotentiaires des petits pays insulaires menacés de disparition par le relèvement des mers, le groupe des pays les plus pauvres de la planète, ainsi que différents autres pays d'Afrique et d'Amérique latine. La coalition était parrainée hier par le ministre danois de l'Environnement, Martin Lidegaard, et son homologue gambien, Jato Sillah.

La nouvelle alliance vise trois objectifs en accord avec la feuille de route proposée par l'Europe: d'abord, prolonger le protocole de Kyoto avec de nouvelles et significatives réductions; un mandat pour négocier un nouveau traité international réunissant tous les émetteurs dans un texte légalement contraignant; et la réali-

sation rapide des engagements financiers pris à Copenhague et Cancun par les pays développés.

L'autre grande surprise de la journée a été sans contredit l'appui offert à la stratégie européenne par les États-Unis et le Canada.

«L'Europe a lancé l'idée d'une feuille de route. Nous appuyons cela», a déclaré Todd Stern, le négociateur en chef des États-Unis lors d'un point de presse.

«Que cela finisse ou pas par un traité légalement contraignant, a-t-il dit, nous ne le savons pas maintenant. Mais nous sommes maintenant décidés à nous engager rapidement dans un processus qui mènerait dans cette direction.»

De son côté, le ministre canadien de l'Environnement, Peter Kent, devait déclarer à l'issue d'une apparition publique non prévue à son programme: «Nous pensons que 2015 serait une date butoir raisonnable pour accoucher d'un traité contraignant qui prendrait effet» par la suite.

Le Canada, a-t-il dit, souhaite retrouver dans ce futur traité les clauses sur la transparence, l'imputabilité et le suivi des émissions acceptées à Cancun, ainsi qu'un Fonds vert du climat, dont on disait hier qu'il était à deux doigts d'un accord.

«Nous pensons, a poursuivi Peter Kent, lors d'un point de presse improvisé, qu'il faudra aller de l'avant, plutôt bientôt que plus tard, parce qu'en nous attaquant aux changements climatiques qui touchent cette planète que nous partageons, qu'il y ait ou pas un traité contraignant dans le décor, nous pensons que c'est une obligation morale pour tous les émetteurs de gaz à effet de serre de réduire leurs émissions.»

Par contre, au cours de sa conférence de presse quotidienne — qui s'est tenue par téléphone hier —, le ministre Kent n'a pas une seule fois évoqué un éventuel traité «légalement contraignant». Il s'est contenté d'évo-

quer un «nouveau régime» climatique, inspiré des ententes volontaires de Copenhague et de Cancun.

Au moment où Peter Kent tenait ces propos à Durban, son collègue Joe Oliver, ministre des Ressources naturelles, donnait le feu vert à Ottawa à un autre projet d'exploitation des sables bitumineux en Alberta, le projet Joslyn North, piloté par la multinationale française Total et dans laquelle l'empire Desmarais détient des parts importantes.

Il s'agit d'un projet de 9 milliards qui, selon le ministre, devrait rapporter 10 milliards aux gouvernements de l'Alberta et du Canada au cours des 40 prochaines années. Le ministre Oliver a indiqué qu'il serait favorable à raccourcir à deux ans les évaluations environnementales de projets de ce type. Celui de Total a exigé six ans d'examen.

L'an dernier, deux études indépendantes des mécanismes fédéraux et albertains d'évaluation de ces projets ont démontré qu'ils étaient en deçà de ceux exigés par la Banque mondiale pour de grands projets dans les pays en voie de développement, notamment en raison de la faiblesse de l'évaluation des impacts cumulatifs de cette industrie croissante.

A Durban hier, la plupart des délégués se préparaient à la longue dernière nuit de négociation qui pourrait se prolonger jusqu'aux petites heures demain matin. La direction sud-africaine de la conférence a réservé les salles et des moyens de transport pour les délégués jusqu'à dimanche afin de parer à toute éventualité. Une telle prolongation apparaît d'autant plus incontestable à plusieurs que les pourparlers se sont déroulés d'une manière moins cadrée que dans d'autres conférences, parsemées de palabres à l'africaine, dont l'utilité n'est contestée qu'en sourdine puisqu'il s'agit d'une coutume locale.

Le Devoir

MAC

SUITE DE LA PAGE 1

d'affaires ont été mis au parfum par l'architecte Claude Provencher, dont la firme a signé récemment le projet d'agrandissement du Musée des beaux-arts du Canada et celui du Musée national des beaux-arts du Québec. Les artistes en arts visuels Geneviève Cadieux et Marc Séguin ont été nommés ambassadeurs de ce projet ambitieux, dont les coûts se chiffrent à 88 millions selon l'étude.

La contribution respective des gouvernements provincial et fédéral atteindrait 39 millions, et 10 millions seraient amassés dans le privé.

Les raisons de cette métamorphose draconienne? Le MAC, à l'étroit depuis des années, plaide que seulement 1,5 % de sa collection permanente est exposée, ce qui est très loin des 10 % préconisés par les normes de l'UNESCO. De 3000 œuvres en 1992, la collection en comprend plus de 8000 aujourd'hui.

Durant la même période, l'achalandage, propulsé par l'aménagement de la place des Festivals, est passé de 110 000 visiteurs il y a 20 ans à près de 216 000 en 2012-2011. Or, le bâtiment, conçu à une autre époque, fait dos à la nouvelle place des Festivals, et déploie plutôt à la face des festivaliers la porte de garage de son quai de chargement.

«On veut doubler la surface d'exposition sans empiéter sur les terrains de la Place des Arts. Il s'avère qu'il est beaucoup moins coûteux de reconstruire sur nos fondations que de tenter de rénover le bâtiment actuel», a soutenu hier Paulette Gagnon.

Plus encore, la directrice affirme que le bâtiment, dont le budget final avait été limité à 33 millions en 1992, est toujours non fonctionnel et énergivore, sans compter son toit de verre, dont les puits de lumière n'ont cessé de fuir depuis l'ouverture.

«Pendant la durée des festivals, on doit stopper tout déchargement en raison de la situation du garage sur la place. Une nouvelle construction va nous permettre de nous redéployer sur place des Festivals, où nous sommes devenus un pivot central. Il faut s'ouvrir sur la place qui



MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN

Maquette du projet de reconstruction du Musée d'art contemporain de Montréal

deviendra le cœur de la vue culturelle montréalaise avec la maison des Grands Ballets canadiens, le bâtiment du Wilder et peut-être éventuellement les bureaux de l'ONF», soutient Mme Gagnon.

Le projet d'agrandissement prévoit rapatrier l'espace occupé par le jardin actuel pour agrandir la superficie au sol du futur musée. Le reste de l'agrandissement se fera en hauteur dans les limites actuelles du pourtour du musée. Un jardin de sculptures serait aménagé sur un toit vert, accessible depuis un pavillon complètement vitré offrant au point de vue unique sur la place des Festivals et l'esplanade de la Place des Arts.

Même si aucun concept architectural n'a encore été proposé, l'étude de faisabilité prône la construction d'un édifice ouvert sur la rue, bordé de murs de verre au rez-de-chaussée, pour offrir aux passants l'accès à une partie de la collection. Une entrée directe sur la rue serait aussi aménagée pour la salle de spectacle du musée, dont la capacité est pour l'instant limitée à 150

personnes, faute de sortie de secours.

«Depuis 20 ans, l'art actuel s'est taillé une place plus importante dans la vie des gens. L'art contemporain est intégré dans la ville et les gens veulent interagir, comme nous l'a démontré l'œuvre lumineuse de Rafael Lozano-Hemmer, qui a connu un grand succès sur la place des Festivals le mois dernier», défend Mme Gagnon.

La Place des Arts, qui est propriétaire de l'édifice du MAC, a déboursé les 150 000 \$ requis pour cette étude de faisabilité. Le projet engendrerait aussi un réaménagement des garages souterrains de la PdA et de ses quais de chargement.

Si le projet est approuvé, il reviendra au gouvernement de décider si cette construction doit faire l'objet d'un concours d'architecture et d'une construction en partenariat public-privé (PPP) — comme ce fut le cas pour la Maison symphonique —, affirme la directrice du MAC.

Le Devoir

PIRATES

SUITE DE LA PAGE 1

britanniques, a rapporté au début du mois le *New York Times* dans ses pages.

Et leurs intentions, pour une fois, ne sont pas voilées: dénicher ainsi les meilleurs *hackers* du monde, ces pirates informatiques qui agissent généralement sans intention de nuire, histoire de les mettre au service de Sa Majesté dans des opérations d'espionnage et de contre-espionnage qui se jouent désormais, de plus en plus, dans le champ numérique de la condition humaine.

«C'est amusant, mais ce n'est pas étonnant», lance à l'autre bout du fil Frédéric Bardeau, coauteur du bouquin *Anonymous* (éditions FYP), sorte de sociologie du Mouvement des anonymes, ces pirates informatiques qui mettent leur talent pour la défense de causes politiques ou sociales, en général, et en dérapant de temps en temps. «L'Internet est devenu massif et déterminant, politiquement, médiatiquement, économiquement, diplomatiquement... Dans ce contexte, la compétence informatique ly compris celle qui va dans les extrêmes techniques se retrouve valorisée au maximum. Et le phénomène va aller en s'accroissant...» donnant du coup un autre visage aux pirates informatiques, dont un nombre grandissant veulent aujourd'hui mettre les codes binaires au service du public.

Exit la propagation de virus informatiques dans le but de porter préjudice à un État, une entreprise ou une personne. Exit aussi les intrusions dans des systèmes pour voler de l'argent, dérober des plans ou salir une réputation. Le piratage informatique a valeur sociale, l'«hacktivisme» comme on dit parfois, vend ses distances des terroristes numériques du Web et se pose même en gardien et en architecte d'une nouvelle démocratie, moderne et en réseau.

«Il y a toujours eu des hackers qui ont fait de la politique, dit M. Bardeau. Mais là, on les voit de plus en plus

se rapprocher de mouvements sociaux, comme les indignés du mouvement Occupy récemment. Ils se renforcent, s'internationalisent et ils s'organisent. Et c'est peut-être ce qui est différent.»

Pirate contre tyran

En septembre dernier, un groupe baptisé Telecomix, en provenance de la Suède, en a fait une démonstration éloquent en lançant une opération massive de piratage baptisée #OpSyria. Le but? Refaçonner le réseau Internet de la Syrie, contrôlé par le dictateur Bachar al-Assad, pour en faire un réseau libre et sécurisé et permettre du coup à l'opposition d'y prendre la parole et à la diffuser. Des codes alpha-numériques ont été mis à contribution dans ce projet. Tout comme des relais placés à l'extérieur du pays pour naviguer sans crainte de représailles du tyran et de son régime. Dans les mois précédents, des attaques similaires avaient été menées en Égypte et en Tunisie. Pour les mêmes raisons.

Les desseins sociorevolutionnaires des pirates informatiques portant le chapeau blanc — une image pour les distinguer des «chapeaux noirs», dont le génie informatique est mis au service du mal — sortent bien sûr des frontières de pays sous dictature et trouvent même un écho dans les démocraties saines, comme le Canada, où ces *hackers* attisent depuis quelques années le débat sur le principe de «gouvernement ouvert». Selon eux, la technologie doit servir aujourd'hui à mettre une plus grande transparence dans chaque fragment de l'administration publique, et ce, afin de lutter contre la corruption, de promouvoir la participation civique et de refonder la démocratie.

Leur idée d'ouverture fait son chemin. Et sous la pression de ces groupes de programmeurs engagés, de ces pirates indignés, plusieurs administrations — dont celle de Barack Obama —, mais aussi plusieurs municipalités, comme Montréal, commencent à adopter des politiques de libération de leurs données numériques afin de permettre à ces *hackers* de s'en servir comme matière première pour créer des outils visant à

faciliter la vie des citoyens ou encore stimuler l'engagement social et politique.

Solidarité numérique

L'obtention de ces données par des voies légales est d'ailleurs au cœur de la démarche de ces *hackers*, qui s'évitent ainsi d'y accéder par des chemins non officiels. Elle alimente aussi depuis quelques mois des «hackathons», ces rencontres de gentils pirates qui pendant une journée cherchent à développer de nouveaux outils de communication ou d'information à l'attention du public, sur la base de fichiers numériques que les administrations leur fournissent. Un événement de ce genre a été tenu à Québec début novembre. Demain, Montréal va en accueillir un pour poursuivre le développement de quelques applications imaginées lors d'un «hackathon» précédent, comme des applications pour être informé en temps réel des niveaux de pollution dans la ville, traquer les terrains contaminés ou suivre à la trace les élus fédéraux. En gros.

L'événement va être couru par le génie informatique local, dont quelques éléments, aux jours et aux nuits éclairés par des écrans, pourraient bien être en mesure de trouver la réponse au casse-tête cryptographique mis en ligne par les services secrets britanniques.

Actuellement, rapporte le *New York Times*, 50 personnes dans le monde auraient réussi à déjouer cette nébuleuse alphanumérique, accédant du coup à une page de félicitations. A l'intérieur, un message sans équivoque qui leur demande de «se servir de leur talent et de leur ingéniosité pour combattre le terrorisme et la cyberterreur» en devenant un élément de l'agence du renseignement britannique. 35 postes sont à pourvoir d'ici ce printemps. Et comme à l'époque de Kim Philby, mais avec désormais d'autres moyens, il est possible que les services secrets de Sa Majesté réussissent, eux, avec ce casse-tête à faire changer de camp à un ou deux pirates informatiques. Qui sait.

Le Devoir

Le Devoir

LE DEVOIR

www.ledevoir.com

Les bureaux du Devoir sont situés

à 2050, rue De Bleury, 9^e étage,

Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts

Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h.

Renseignements et administration : 514-985-3333

Comment nous joindre ?

La rédaction

Au téléphone 514-985-3333
Par télécopieur 514-985-3360
Par courriel redaction@ledevoir.com
Bureau de Québec 418-643-1541

La publicité

Au téléphone 514-985-3399
Par télécopieur 514-985-3390
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514-985-3344
Par télécopieur 514-985-3340
Par courriel avisdev@ledevoir.com

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone 514-985-3322
Par télécopieur 514-985-3340

Les abonnements

Au téléphone 514-985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur 514-985-5967
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal (sans frais) 1-800-463-7559

L'agenda culturel

Au téléphone 514-985-3346
Par télécopieur 514-985-3390

ACTUALITÉS

Procès

Mohammad Shafia se décrit comme un père libéral et tolérant

ALLISON JONES

Kingston — Au cours de son témoignage à son procès pour meurtres à Kingston, Mohammad Shafia a déclaré hier qu'il était un père aimant et indulgent, même si ses enfants étaient cruels avec lui.

L'homme de 58 ans, accusé du meurtre de ses trois filles et de sa première femme, a affirmé que sa famille était d'esprit libéral, précisant que ses filles avaient le droit de faire ce qu'elles voulaient et de porter les vêtements de leur choix.

L'autoportrait que l'homme a brosse devant les jurés est bien loin de la version des témoins de la Couronne qui se sont relayé à la barre pendant six semaines. La cour a notamment entendu que les filles de Mohammad Shafia

Contre-interrogé par la Couronne, il a admis qu'il croyait que le comportement des filles jetait le déshonneur sur famille. Mais le quinquagénaire a nié que juste avant leur mort, elles voulaient toutes fuir le milieu familial. «Non... elles étaient heureuses», a-t-il affirmé.

Il a toutefois reconnu avoir eu connaissance d'une tentative de suicide de sa fille Sahar, mais a ajouté qu'il ne pouvait pas se souvenir s'il était à la maison ou en voyage d'affaires à l'étranger à l'époque, parce qu'*«il ne s'agissait pas d'un événement extraordinaire»*.

Le 30 juin 2009, les corps de Zainab, 19 ans, de Sahar, 17 ans, et de Geeti, 13 ans, ainsi que le corps de la première femme de leur père, Rona Amir Mohammad, 52 ans, ont été découverts dans une voiture submergée dans une écluse du canal Rideau à Kingston.

La Couronne soutient que le père des adolescentes, l'homme d'affaires d'origine afghane Mohammad Shafia, leur mère, Tooba Yahya, 41 ans, et leur frère Hamed, 20 ans, ont tué les quatre victimes alors que la famille rentrait d'un voyage à Niagara Falls, parce qu'elles déshonoraient la famille. Les trois accusés ont plaidé non coupable aux quatre chefs d'accusation de meurtre prémédité, plaidant qu'il s'agissait d'un tragique accident.

Mohammad Shafia a pleuré à la barre en racontant avoir trouvé une photographie de sa fille portant une jupe courte et étriquant son petit ami. Il a affirmé que ses filles l'avaient «trahi» en entretenant des relations amoureuses, affirmant à répétition et avec agressivité qu'il ne s'attendait pas à un tel comportement de leur part.

Quand le père de famille a commencé à pleurer, sa femme Tooba Yahya a aussi versé quelques larmes. «Mes enfants ont commis beaucoup de cruauté à mon endroit», a fait valoir Mohammad Shafia. Il a aussi nié avoir fait subir des violences à ses enfants.

La Presse canadienne

UNE ÉLECTION CONTESTÉE



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

DES ÉTUDIANTS ont souligné à leur façon l'anniversaire de la dernière élection du Parti libéral du Québec, le 8 décembre 2008. Ces membres de la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) ont déposé hier des arbres de Noël devant les bureaux montréalais du ministère de l'Éducation pour affirmer qu'ils «ne se feront pas passer un sapin» sur la question des droits de scolarité. La FEUQ dénonce la hausse progressive de 1625 \$ par année annoncée par le gouvernement libéral.

Le niqab devant la justice

Un juge doit décider si une victime peut témoigner à visage couvert

BRIAN MYLES

Le niqab a-t-il sa place devant les tribunaux? Le débat sur les accommodements raisonnables s'est transporté hier à la Cour suprême dans une affaire mettant en opposition la liberté de religion et le droit à un procès juste et équitable.

Un banc de sept juges a entendu la cause de N. S., une victime qui veut témoigner avec son niqab dans le procès pour agressions sexuelles de son oncle et de son cousin. Les deux hommes l'auraient violée alors qu'elle était âgée de six à dix ans, de 1983 à 1987. Elle les a dénoncés à sa famille en 1992, et à la police en 2007.

Lors de l'enquête préliminaire de son oncle et de son cousin, elle a refusé d'enlever son niqab, un voile indissociable de sa pratique de l'islam. Elle en a fait une question d'honneur et de respect.

Les juges de la Cour suprême ont paru sceptiques, faisant valoir qu'il est important, pour un avocat de la défense, de voir le visage d'un témoin afin d'en évaluer la crédibilité et d'affiner ses questions. Le niqab, un voile qui ne

laisse voir que les yeux, prive les avocats d'informations utiles sur les réactions du témoin.

Dans la même veine, l'avocat des accusés a réitéré l'importance du témoignage à visage découvert dans une cour de justice, une pratique qui permet de déceler le mensonge, les imprécisions ou les réactions de malaise d'un témoin. Il en va du droit des accusés à une défense pleine et entière.

Droit à la religion

En contrepartie, N. S. a plaidé pour le respect de sa dignité et de son droit à la religion. Son avocat, David Butt, a affirmé qu'il n'y avait aucune preuve scientifique que l'expression faciale d'un témoin peut être utile pour évaluer sa crédibilité. L'accès à la justice des femmes issues des minorités religieuses sera compromis si N. S. est forcée d'enlever son niqab. En effet, les musulmanes seront moins enclines à témoigner, a-t-il prédit.

Selon Pascale Fournier, professeure en droit à l'Université d'Ottawa, l'affaire ne porte pas seulement sur le droit à la religion, mais aussi sur l'accessibilité

à la justice et l'égalité des sexes. «Le système judiciaire doit prendre les victimes dans l'état où elles se trouvent. Il faut leur permettre de témoigner de la manière la plus confortable possible», a-t-elle commenté.

Mme Fournier, qui s'intéresse au port du voile dans l'espace public, doute que le droit des accusés à une défense pleine et entière soit brimé par le niqab de N. S. La justice ne sera guère mieux servie si elle renonce à témoigner contre ses agresseurs, dit-elle.

Dans un jugement unanime, la Cour d'appel avait refusé de trancher la question dans un sens ou l'autre. Elle avait plutôt élaboré un test en quatre étapes pour évaluer le bien-fondé des demandes d'accommodement raisonnable dans un procès. N. S. ne veut pas de ce test, estimant que les tribunaux doivent accepter son niqab, inoffensif, dans une société multiculturelle et séculaire.

La Cour suprême a pris la cause en délibéré.

Le Devoir
Avec La Presse canadienne

SOS-Richelieu se fait voler des cartes-cadeaux destinées aux sinistrés

Saint-Jean-sur-Richelieu — Des voleurs sans scrupules se sont emparés de cartes-cadeaux d'une valeur totalisant près de 17 000 \$ dans les locaux de SOS-Richelieu, dans la nuit de mercredi.

Ces cartes-cadeaux, qui sont en fait des dons de plusieurs grands commerces, étaient destinées aux nombreux sinistrés des inondations de la Montérégie.

Il semble que les malfaiteurs se soient emparés de clés qui se trouvaient sur un bureau de l'organisation, et soient entrés durant la nuit. Un système d'alarme a été déclenché, mais pour une raison inconnue, les policiers ont apparemment cru qu'il s'agissait de concierges venus faire le ménage.

Les voleurs auront cependant du mal à tirer profit de leur larcin: toutes les cartes étaient répertoriées avec leur numéro d'identification, de sorte qu'elles ont toutes pu être annulées et remplacées rapidement.

Méfiance

Le président de SOS-Richelieu, Michel Fecteau, en a profité pour avertir les citoyens de se méfier d'éventuels revendeurs qui pourraient leur offrir des cartes-cadeaux, et qui ont tendance à fréquenter les centres commerciaux.

Certaines de ces cartes-cadeaux étaient effectivement destinées à être offertes en cadeau à des sinistrés lors de la grande fête de Noël organisée pour eux par SOS-Richelieu, qui doit se tenir le 17 décembre prochain.

Les cartes étaient répertoriées et elles ont toutes pu être annulées

La Presse canadienne

EN BREF

Deux morts lors d'une fusillade à Virginia Tech

Washington — Le campus de l'Université de Virginia Tech, théâtre en 2007 de la pire fusillade de l'histoire américaine, a été de nouveau bouleversé par l'irruption d'un forcené, qui a tué hier un policier et peut-être une autre personne. Le mystère restait cependant entier hier soir sur l'endroit où se trouvait le tireur, certains soulevant même l'hypothèse qu'il puisse être la seconde personne retrouvée morte sur un autre stationnement du campus. Interrogée sur cette question, la police a refusé de répondre tout en précisant qu'il n'y avait plus de menace directe. Le campus a été rouvert en fin d'après-midi, après avoir été bouclé pendant plus de quatre heures. La tuerie de 2007 avait fait 32 victimes. — AFP

Consultation générale

Sur le rapport quinquennal de la Commission d'accès à l'information : Technologies et vie privée à l'heure des choix de société

La Commission des institutions tiendra des auditions publiques sur ce document.

COMMENT PARTICIPER

- Organismes : mémoire écrit
- Citoyens : mémoire écrit ou intervention sans mémoire

Il est également possible de commenter ce mandat en ligne. Pour plus de détails, consultez le site Internet de l'Assemblée ou communiquez avec la secrétaire de la Commission.

DATE LIMITE Les mémoires et les demandes d'intervention doivent être reçus au plus tard le **vendredi 30 mars 2012**.

La Commission choisira ensuite les citoyens et les organismes qu'elle entendra.

Exprimez votre opinion !

COMMISSION DES INSTITUTIONS



Place aux citoyens

assnat.qc.ca

M^{me} Catherine Gréas,
Secrétaire de la Commission
1035, rue des Parlementaires,
Québec QC G1A 1A3
Téléphone : 418 643-2722
Télécopieur : 418 643-0248
Courriel : ci@assnat.qc.ca
Numéro sans frais :
1 866 DÉPUTÉS (337-8837)

LOTO QUÉBEC Résultats des tirages du : 2011-12-07

649	06 08 24 27 31 41	48 compl.	05 06 18 19 28 40	07 compl.
-----	----------------------	--------------	----------------------	--------------

Prochain gros lot (approx.) : 3 500 000 \$

Extra 9806432

banco en boni

Du 2 au 10 décembre, lots 50% plus gros*. Aujourd'hui, la mise 9 est bonifiée.

* Pour une sélection gagnante correspondant à la mise en boni du jour.

En cas de départi entre cette liste et la liste officielle du Loto-Québec, cette dernière a priorité.

Sophie DOWNS

Membre O.P.Q. et R.C.P.O.S.S.

Psychologue clinicienne

ADULTES · COUPLES
25 ANS D'EXPÉRIENCE

514-861-0630
VIEUX-MONTRÉAL

Bloguez Lisez Téléchargez Commentez Cliquez

52 minutes dans l'univers du web

Vendredi 19H

Web Téléchargez textez Bloguez L'iPlanète

CLIQUEZ

La-Commission-des-cliqueurs Cliquez Les-google-o-graphies Postez Le-service-4-étoiles Web L'iPlanète Chattez Les-virtualités-de-la-semaine Socio- Blogue

Web Naviguez Les-google

TV5

La-Commission-des-cliqueurs